VILLE DE PARIS

Direction des solidarités

PORTRAIT SOCIAL DU 6E ARRONDISSEMENT

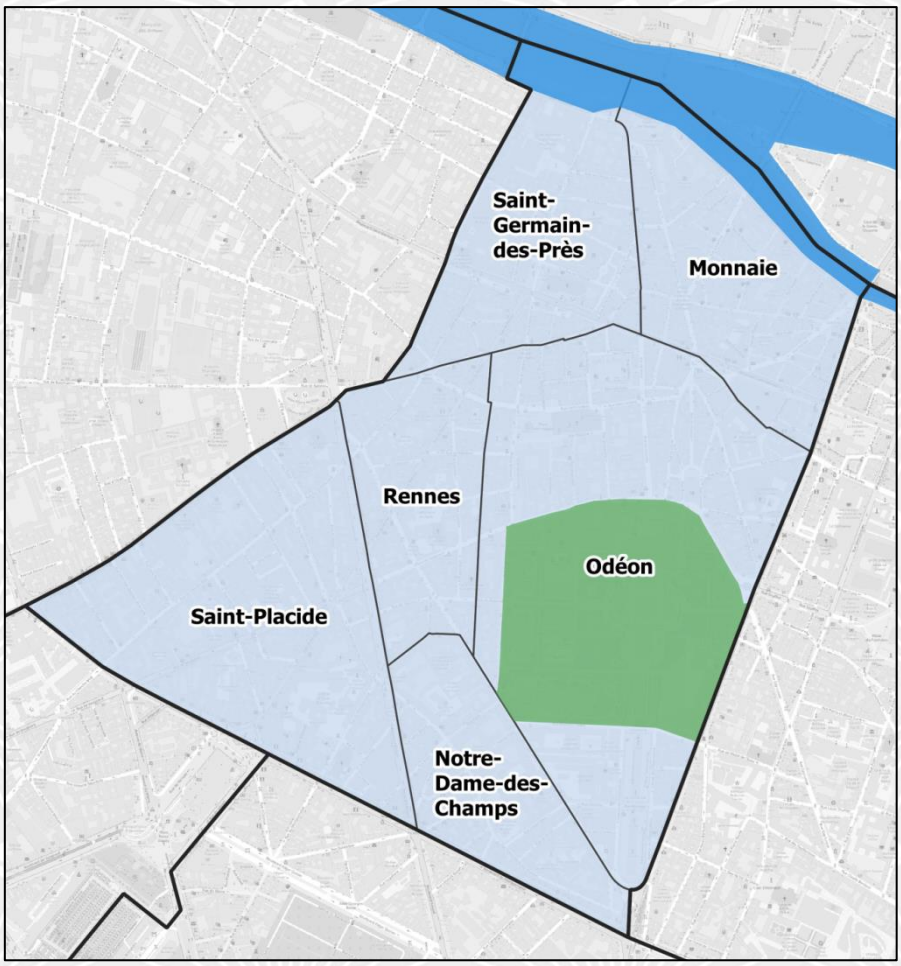

OBSERVATOIRE SOCIAL

Mars 2023

Synthèse

Avec un peu moins de 41 100 habitant·e·s en 2017, **le 6e a connu une baisse de sa population ces dernières années** (- 1 %/an en moyenne depuis 2012, soit **2 100 personnes en moins sur toute la période**), à un rythme un peu plus soutenu que la moyenne parisienne (- 0,5 %/an en moyenne sur la même période). L'arrondissement est l'un des moins peuplés de la capitale, avec ceux du Centre et le 8e.
Sa population se distingue par **la très nette surreprésentation des habitant·e·s de 17 à 25 ans** (19 % des habitant·e·s de l'arrondissement, + 6 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale), **liée à la présence importante d'étudiant·e·s** - qui résident à proximité de leur établissement supérieur, notamment dans les quartiers Odéon, Monnaie et Saint-Placide. **La proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus est également très élevée** (29 %, + 7 points de pourcentage). *A contrario*, **les habitant·e·s de 26 à 59 ans** sont moins nombreux·ses que dans l'ensemble du territoire parisien (40 % des habitant·e·s, - 9 points de pourcentage).
En lien avec la spécificité de cette pyramide des âges, le 6e est composé davantage de **personnes seules** (57 % des ménages, contre 51 % à Paris) **et de couples sans enfant** (52 % des familles[1], contre 43 % à Paris). À l'inverse, les familles avec enfant(s) – y compris les familles monoparentales et nombreuses, plus exposées au risque de précarité – sont assez peu représentées.

Graphique 1 · Pyramides des âges de Paris et du 6e en 2017

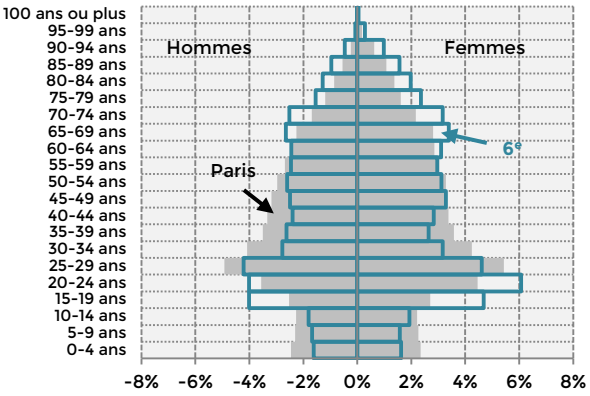

Graphique 2 · Répartition des familles selon leur type en 2017

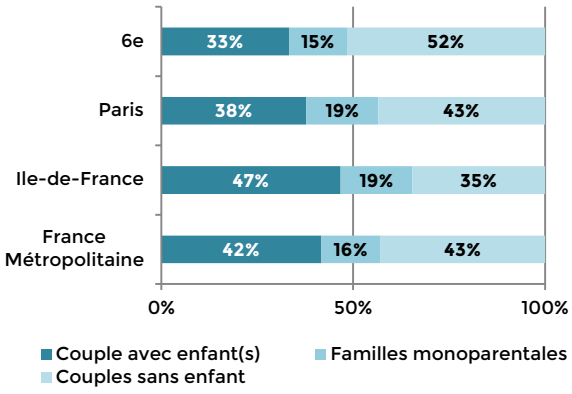

Le parc immobilier du 6e se caractérise par **un nombre important de résidences secondaires, qui constituent près d'un quart de l'ensemble des logements** de l'arrondissement – un chiffre en nette augmentation par rapport à 2012 (+ 2,5 %/an en moyenne) et bien au-dessus de la moyenne parisienne, à 9 %. **La part de logements vacants est en revanche assez faible** puisqu'elle s'établit à 5,5 %, contre 8,5 % à Paris.
Par ailleurs, le 6e se distingue comme **l'un des arrondissements qui comptent le moins de logements sociaux** : à peine 2 % des résidences principales en 2017, contre 18 % au sein de la capitale. Parmi les résidences principales, l'arrondissement est beaucoup doté en **studios** (25 %, + 2 points de pourcentage par rapport à Paris) **mais aussi en logements de 5 pièces ou plus** (16 %, + 7 points de pourcentage). **Le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,64 et fait partie des plus élevés de la capitale.** À noter enfin que le taux de suroccupation des résidences principales est faible et qu'en dépit de **la très forte ancienneté des bâtiments**, la proportion de résidences inconfortables (sans salle de bain ni douche) n'est pas plus élevée qu'à Paris.

Graphique 3 · Répartition des résidences principales selon leur nombre de pièces en 2017

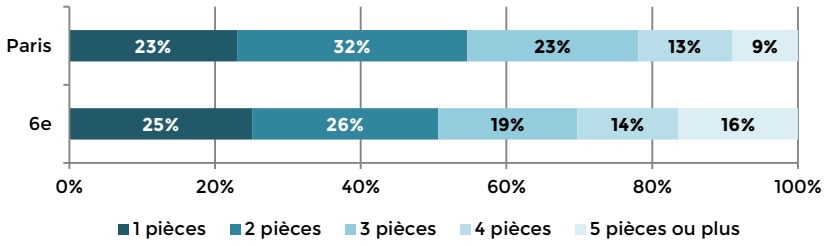

Source : Insee RP 2017.

[1] Les familles comprennent les couples avec et sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

Les indicateurs relatifs au niveau de vie des ménages sont très favorables et relativement homogènes au sein de l'arrondissement : **le revenu médian disponible par UC des ménages du 6e est ainsi l'un des plus élevés de l'ensemble des arrondissements de la capitale** en 2017, à plus de 39 300 € annuels (contre 27 400 € annuels à Paris), en lien notamment avec la très forte part de **cadres et professions intellectuelles supérieures** (56 % des actif·ve·s, contre 46 % à Paris) ; les habitant·e·s de l'arrondissement sont nettement plus diplômé·e·s que l'ensemble de la population de la capitale (68 % des 15 ans et plus sont diplômé·e·s d'un Bac + 3 ou plus, contre 54 % à Paris) ; la proportion de foyers vivant sous le seuil de pauvreté (9 %) est deux fois plus faible qu'à Paris (15 %) ; **le recours à l'offre sociale y est moindre** quelle que soit son type : aides au logement, aides aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, protection de l'enfance ; etc.

Carte 1 · Niveau de vie annuel médian des ménages par IRIS en 2017

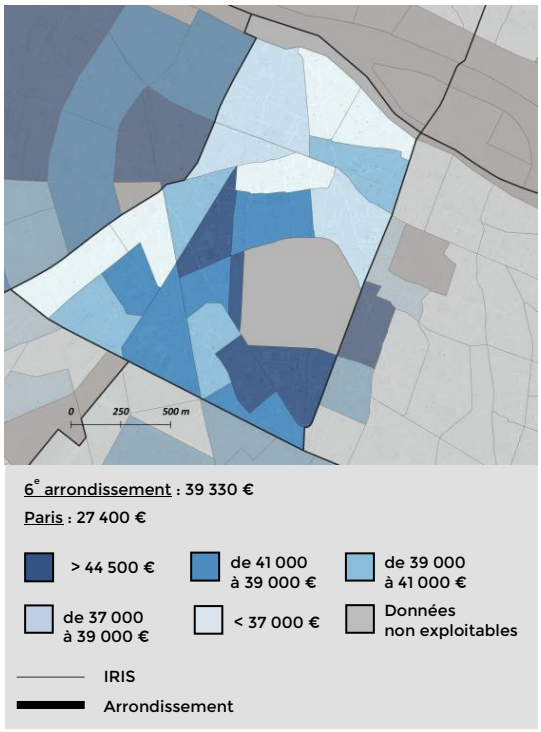

Carte 2 · Nombre de cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e par IRIS en 2017

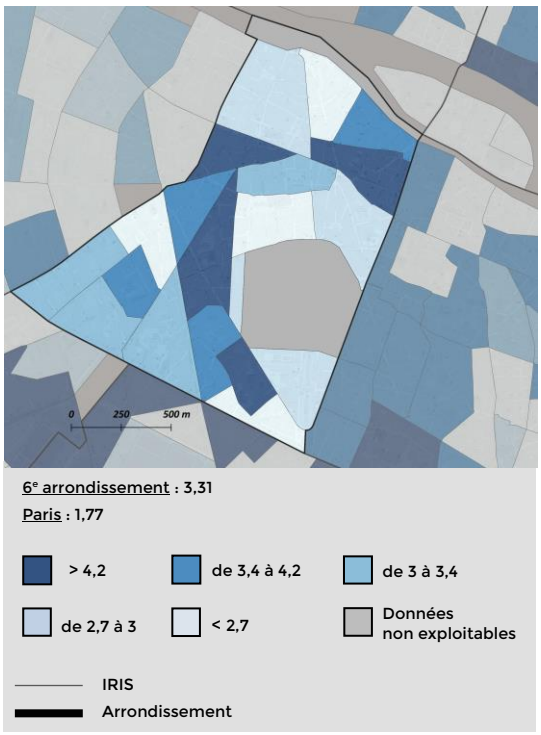

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

À noter que la plupart de ces données s'inscrivent dans un contexte de pré-crise sanitaire, dont l'impact ne peut pas être évalué avec les données constitutives des portraits d'arrondissement - en particulier sur la démographie parisienne. Elles permettent toutefois d'appréhender et de comprendre les tendances de long-terme socioéconomiques et démographiques des différents arrondissements de la capitale. Les travaux de l'Observatoire des impacts sociaux de la crise, démarche d'observation sociale partagée et partenariale portée depuis 2021 par la Ville de Paris, la Caf de Paris, le Samusocial de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), offrent des analyses complémentaires à partir de données plus récentes et de sources plus diverses (notes de conjonctures consultables sur le site de l'Apur).

Préambule méthodologique

Les Portraits sociaux d'arrondissement sont une publication de l'Observatoire social de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. L'objectif de ces Portraits est de fournir aux Espaces Parisiens des Solidarités, aux mairies d'arrondissement, ainsi qu'à leur tissu associatif, entreprises et citoyens, des clés de lecture sur la situation sociale de leur territoire *via* la diffusion et l'analyse d'indicateurs variés. Lorsque les données le permettent, ces indicateurs sont étudiés à l'échelle des quartiers et des IRIS de l'arrondissement (*voir encadré 1*).

Encadré 1 • Les IRIS et quartiers d'arrondissement

L'Insee a développé un découpage du territoire français en mailles de taille relativement homogène, de 2 000 habitant·e·s en moyenne. Elles sont appelées IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) et constituent la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Un TRIRIS est une zone composée de plusieurs IRIS (généralement trois).

Les quartiers d'arrondissements auxquels les Portraits font référence sont ceux des Conseils de quartiers[2].

Les Portraits sont organisés autour de 6 grandes thématiques, qui constituent chacune une partie pouvant être consultée indépendamment :

- Démographie et famille
- Logement
- Emploi, précarité et insertion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Prévention et protection de l'enfance.

Les données mobilisées sont multiples : recensement de population de l'Insee (RP), données de la Caf, de Pôle Emploi, du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, etc.. Pour chaque indicateur, les différentes sources sont précisées. Il est à noter que les données de la statistique publique en général, et du recensement de la population en particulier, sont produites avec un décalage de plusieurs années par rapport à l'année de collecte, correspondant au temps nécessaire au retraitement et à la fiabilisation de la donnée (*voir encadré 2*). Toutefois, cette temporalité n'entame pas la pertinence de l'observation menée dans ces diagnostics car l'analyse et la compréhension des indicateurs d'un territoire proviennent de leur comparaison dans le temps et dans l'espace. Les évolutions statistiques s'observent à travers des tendances de fond, qui mettent en général plusieurs années à de dessiner.

À travers l'analyse des chiffres mobilisés dans les portraits, l'objectif de cette publication est donc d'identifier les spécificités de chaque arrondissement d'un point de vue territorial (par comparaison avec les moyennes parisienne, nationale, mais aussi celles des autres arrondissements), et temporel (en décrivant les évolutions constatées depuis les précédentes années étudiées).

Encadré 2 • Le recensement de population de l'Insee

Depuis 2004, le recensement de la population s'appuie sur une collecte de données répartie sur cinq années. Il est millésimé à la date du milieu de la période de collecte (dite année « médiane »).

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la collecte est exhaustive et a lieu tous les cinq ans : les communes sont réparties en cinq groupes et un groupe est recensé chaque année. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte est organisée chaque année sur un échantillon de logements tiré dans le répertoire d'immeubles localisés, lequel est tenu à jour en continu : ainsi, 8 % des logements de Paris sont recensés annuellement, soit 40 % au total en 5 ans.

En raison du temps de traitement que nécessite l'exploitation de toutes les données utilisées dans les Portraits et par soucis de comparabilité entre les arrondissements, il a été décidé de mobiliser le recensement de population 2017 pour tous les territoires. Celui-ci est le résultat des collectes qui s'étalent de 2015 à 2019. S'il ne s'agit pas du millésime le plus récent diffusé par l'Insee, il ne précède que de deux années le dernier recensement exploitable à l'échelle des IRIS, qui date de 2019. Nous avons estimé que cette différence n'altérait pas notre analyse, d'autant que les évolutions sur cette période pré-crise sanitaire pourraient être moins marquées que celles qui ont suivies cette dernière.

À noter enfin qu'en raison de la méthodologie de collecte, les recensements de population ne peuvent être comparés entre eux que si cinq ans (minimum) les séparent. Aussi dans les Portraits, les données de 2017 sont comparées à celles de 2012.

[2] Consultez le site de la Ville de Paris pour en savoir plus sur les Conseils de quartier.

Les millésimes des sources varient d'un indicateur à l'autre – de 2017 pour le recensement de population (*voir encadré 2*) à 2020 pour certaines données de la Caf. Au-delà de cette datation, l'Observatoire social s'attache à décrire les évolutions récentes que connaissent les indicateurs sociodémographiques de l'arrondissement, afin de mieux anticiper leur trajectoire.

Enfin, notons que l'analyse de certains indicateurs – en particulier les niveaux de recours aux différentes aides sociales facultatives de la Ville de Paris – appelle à une certaine prudence : en effet, leurs évolutions et les spécificités de certains arrondissements ne reflètent pas uniquement les besoins sociaux des habitant·e·s d'un territoire mais peuvent aussi s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge (évolution du nombre de professionnel·le·s dans les services, changement de certaines conditions d'attribution, etc.).

Typologie sociale des quartiers du 6e arrondissement

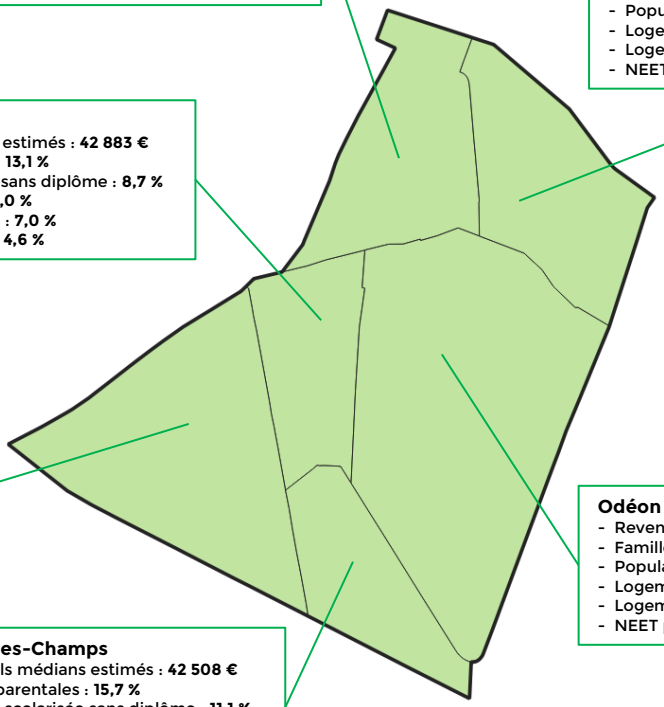

Saint-Germain-des-Prés
- Revenus annuels médians estimés : **38 397 €**
- Familles monoparentales : **15,5 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **11,7 %**
- Logements suroccupés : **5,9 %**
- Logements inconfortables : **6,6 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **5,6 %**

Monnaie
- Revenus annuels médians estimés : **34 909 €**
- Familles monoparentales : **13,7 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **10,2 %**
- Logements suroccupés : **7,6 %**
- Logements inconfortables : **9,0 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **3,7 %**

Rennes
- Revenus annuels médians estimés : **42 883 €**
- Familles monoparentales : **13,1 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **8,7 %**
- Logements suroccupés : **7,0 %**
- Logements inconfortables : **7,0 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **4,6 %**

Saint-Placide
- Revenus annuels médians estimés : **39 559 €**
- Familles monoparentales : **17,4 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **9,1 %**
- Logements suroccupés : **8,6 %**
- Logements inconfortables : **6,6 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **3,8 %**

Odéon
- Revenus annuels médians estimés : **40 035 €**
- Familles monoparentales : **13,7 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **10,8 %**
- Logements suroccupés : **9,0 %**
- Logements inconfortables : **7,3 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **3,3 %**

Notre-Dame-des-Champs
- Revenus annuels médians estimés : **42 508 €**
- Familles monoparentales : **15,7 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **11,1 %**
- Logements suroccupés : **6,4 %**
- Logements inconfortables : **5,7 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **4,0 %**

Légende

- Indicateurs de précarité faibles : indice < 1,05
- Indicateurs de précarité modérés : indice entre 1,05 et 1,20
- Indicateurs de précarité élevés : indice > 1,20

Paris
- Revenus annuels médians estimés : **27 400€**
- Familles monoparentales : **18,8%**
- Population non scolarisée sans diplôme : **17,1%**
- Logements suroccupés : **12,4%**
- Logements inconfortables : **7,4%**
- NEET parmi les 16-25 ans : **8,8%**

L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. Il est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie médian des ménages
- La part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles
- La part des personnes de plus de 15 ans sans diplôme
- La proportion de résidences principales en suroccupation
- La part de résidences principales inconfortables (sans salle de bain ni douche)
- La proportion de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) parmi les 16-25 ans

La valeur de référence de l'indice est obtenue à partir des 6 indicateurs de la capitale et vaut 1. Chaque quartier est ensuite comparé à cette référence : plus la valeur de l'indice excède 1, plus le quartier est confronté à une précarité sociale et économique importante ; à l'inverse, plus la valeur de l'indice se rapproche de 0, plus le quartier est préservé de cette précarité. Sur l'ensemble du territoire parisien, les indices de chaque quartier varie de 0,65 à 1,91.

Chiffres clés

Thématique	Indicateurs	6e		Paris	
		Effectif	Part	Effectif	Part
Démographie	Population (2017)	41 384		2 187 526	
	0-17 ans (2017)	5 355	13 %	363 127	17 %
	60-74 ans (2017)	7 103	17 %	310 118	14 %
	75 ans et plus (2017)	4 745	11 %	170 331	8 %
	Évolution de la population (2012-2017)	- 2 124	- 1 %/an	- 55 095	- 0,5 %/an
	Population de nationalité étrangère (2017)	4 969	12 %	314 314	14 %
	Densité de population (2017)	19 116 hab/km²		25 247 hab/km²	
Ménages Familles Logement	Taille moyenne des ménages	1,72		1,88	
	75 ans et plus vivant seuls (2017)	2 316	51 %	82 920	51 %
	Familles monoparentales (2017)	1 390	15 % (des familles)	96 618	19 % (des familles)
	Familles nombreuses (2017)	602	7 % (des familles)	42 808	8 % (des familles)
	Résidences principales locatives HLM (2017)	530	2 %	204 113	18 %
	Résidences principales suroccupées (2017)	1 754	8 %	141 100	12%
	Résidences principales inconfortables (2017)	1 607	7 %	84 257	7%
Revenus et pauvreté	Revenu annuel médian disponible par UC (2017)	39 330 €		27 400 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)	9 %		15 %	
	Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)	1 080	16 %	104 614	24 %
	Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2022)	51		2 829	
Catégories socio-professionnelles	Ouvrier·e·s parmi les actif·ve·s s (2017)	648	3 %	80 965	7 %
	Employé·e·s parmi les actif·ve·s (2017)	2 749	14 %	230 957	19 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actif·ve·s (2017)	11 229	56 %	551 898	46 %
	Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)	2 871	10 %	271 571	17 %
Emploi et chômage	Population au chômage parmi les 15-64 ans actifs (2017)	1 872	10 %	140 723	12 %
	Personnes en demande d'emploi en fin de mois, en catégorie A,B et C (31/12/19)	2 359		198 117	
	Salarié·e·s en contrats précaires (2017)	2 271	17 %	145 838	16 %
	NEET parmi les 16-25 ans (2017)	321	4 %	27 944	9 %
Recours à l'offre sociale	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)	556		62 927	
	Population couverte par le RSA (31/12/2016)	704	2 %	101 892	5 %
	Nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)	4 046		232 866	
	Population couverte par une aide au logement Caf (31/12/2016)	4 580	12 %	385 686	18 %
	Bénéficiaires de l'AEEH parmi les moins de 20 ans (2019)	101	13 ‰	10 169	24 ‰
	Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)	276	12 ‰	31 178	22 ‰
	Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et plus (31/12/2019)	238	2 %	18 253	4 %
	Mineur·e·s bénéficiant de mesures éducatives* (2019)	20	4 ‰	3 930	11 ‰
	Mineur·e·s confié·e·s à l'ASE* (2019)	7	1 ‰	2 106	6 ‰
	**hors MNA et situations non parisiennes*				

Sommaire

Démographie et familles 11

Population du 6e 11

Le 6e connaît une baisse notable de sa population depuis 2012 11

La population de l'arrondissement est marquée par la forte présence à la fois d'étudiant·e·s et de personnes de plus de 60 ans 11

Le territoire enregistre une faible densité 12

Les personnes de nationalité étrangère sont légèrement sous-représentées 13

Ménages et familles 13

L'arrondissement, moins familial que la moyenne parisienne, est composé davantage de personnes seules 13

Les couples sans enfant sont majoritaires parmi l'ensemble des familles 14

Les familles monoparentales et nombreuses, plus exposées au risque de précarité, sont globalement assez peu représentées 14

Les 15-24 ans résident en large majorité dans les quartiers Odéon, Monnaie et Saint-Placide ... 15

La répartition par âge des personnes isolées reflète la spécificité de la pyramide des âges du 6e, avec davantage de personnes de moins de 25 ans ou de 80 ans et plus 16

Par rapport à Paris, les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses parmi les ménages couverts par des prestations de la Caf ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Logements 17

Structure du parc de logements 17

Les résidences secondaires constituent près d'un quart du parc de logements du 6e 17

Le taux de vacance est faible, en particulier dans les quartiers de l'Odéon et de la Monnaie 17

Résidences principales 18

Près de la moitié des ménages se sont installés depuis 10 ans ou plus dans leur logement 18

Le parc de résidences principales est constitué à la fois de nombreux studios et de logements de 4 pièces ou plus 18

Le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,64 et fait partie des plus élevés de la capitale 18

Le taux de suroccupation des résidences principales est faible 19

En dépit de la très forte ancienneté des bâtiments, la proportion de résidences inconfortables n'est pas plus élevée qu'à Paris 19

L'arrondissement accueille majoritairement des propriétaires et des locataires du parc privé 20

Parc de logements sociaux 21

Le 6e est le deuxième arrondissement le moins doté en logements sociaux 21

Le parc social, aux trois quart en PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes 21

Les prix au m² sont dans la moyenne de la capitale 21

Aides au logement et prévention des expulsions 21

Une personne sur huit est couverte par une aide au logement de la Caf 21

Très peu des foyers sont couverts par le Fonds de solidarité pour le logement 22

Les aides facultatives de la Ville de Paris sont également peu sollicitées 23

Emploi, insertion et précarité 24

Catégories socioprofessionnelles et revenus 24

Plus de la moitié de la population active occupe une fonction de cadre ou une profession intellectuelle supérieure 24

Le niveau de vie médian des ménages du 6e figure parmi les plus élevés de la capitale 25

Un ménage sur dix vit sous le seuil de pauvreté, contre 15 % à Paris 25

Activité, emploi et chômage 26

La population de l'arrondissement est sensiblement plus diplômée que l'ensemble de la population de la capitale 26

Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six 27

Le taux chômage est relativement faible 27

En dépit d'un niveau de diplôme plus élevé, les durées d'inscription à Pôle Emploi sont équivalentes au reste de la capitale 28

Recours aux prestations et aides sociales 29

La part d'individus couverts par le RSA dans le 6e est la plus faible de la capitale 29

Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires 29

La dépendance aux prestations sociales est moindre 30

Focus sur l'activité et la précarité des jeunes 31

Parmi les 16-25 ans, plus de 8 sur 10 sont encore en études 31

L'arrondissement compte peu de jeunes NEET 31

Cartographie de la grande exclusion 32

Lors de la Nuit de la Solidarité 2022, 51 personnes sans-abri ont été décomptées dans le 6e 32

Le 6e dispose de 46 places d'hébergement pérenne à destination des personnes sans domicile 32

Personnes âgées 34

Démographie et mobilité 34

L'évolution de l'effectif de séniors entre 2012 et 2017 est contrastée selon les tranches d'âge 34

La moitié des séniors du 6e qui quittent Paris le font pour entrer en établissement spécialisé 34

Précarité et logement 35

Le niveau de vie des séniors est très élevé, en particulier à proximité du jardin du Luxembourg 35

La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est quasi nulle 35

Le 6e enregistre l'un des taux de couverture du minimum vieillesse les plus faibles de la capitale 35

Isolement et perte d'autonomie 36

La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est forte 36

La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est plus faible qu'à Paris 36

La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est faible 37

Indice composite de vulnérabilité des séniors 37

Cartographie de l'offre destinée aux séniors 38

■ **Personnes en situation de handicap 39**

Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH 39

Les enfants bénéficiaires de l'AEEH sont sous-représenté·e·s dans le 6e 39

La moitié des enfants qui bénéficient de l'AEEH ont plus de 14 ans 39

Les familles allocataires du 6e sont moins confrontées à des situations de pauvreté 40

Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH 40

La proportion d'adultes couvert·e·s par l'AAH dans le 6e est inférieure à celle de la capitale 40

La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH dans le 6e vivent seules et sont globalement plus jeunes qu'à Paris 41

Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté 41

Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap 41

La proportion de bénéficiaires de la PCH est faible 41

L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public plus jeune dans le 6e qu'à Paris 42

Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 6e est équivalent à celui de la capitale 42

Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap 43

Le 6e abrite deux foyers d'hébergement... 43

... mais aucun établissement proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap 44

■ **Prévention et protection de l'enfance 45**

Prévention spécialisée et service social scolaire 45

Le territoire n'est pas couvert par la prévention spécialisée 45

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 75 enfants ont été accompagnées par un service social scolaire 45

La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire 45

Moins d'une cinquantaine d'informations préoccupantes sont remontées chaque année au titre de la protection de l'enfance 45

Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires 46

Peu de jeunes du 6e bénéficient d'une action éducative 46

La part de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement est faible 47

Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance 47

■ **Glossaire 48**

■ **Données et contact 50**

Démographie et familles

Population du 6e

Le 6e connaît une baisse notable de sa population depuis 2012

Au 1er janvier 2017, le 6e arrondissement compte environ **41 100 habitant·e·s.** Il s'agit de l'un des arrondissements les moins peuplés de la capitale, après ceux du Centre et le 8e. **La tendance est à la baisse sur les cinq dernières années du recensement :** le territoire a perdu un peu plus de 2 100 habitant·e·s entre 2012 et 2017, ce qui correspond à une diminution moyenne de - 1 %/an – **un rythme deux fois plus rapide que le rythme parisien** (- 0,5 %/an). Le solde naturel étant quasi nul depuis 2007, les **fluctuations de la population sont essentiellement liées aux variations du solde migratoire**, dont le déficit s'est fortement creusé ces dernières années.

Variation du nombre d'habitants du 6e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire

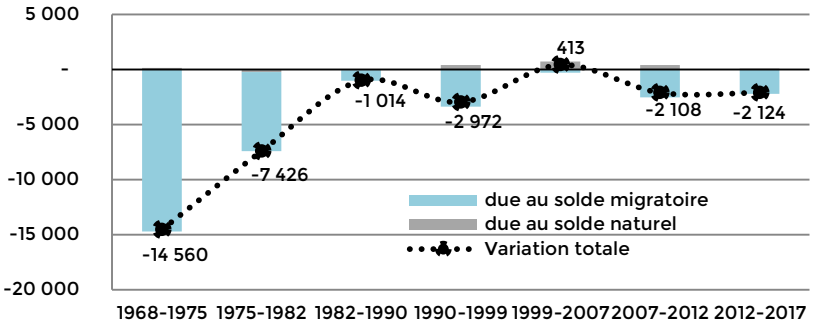

Source : Insee, RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007, 2012 et 2017, Etat civil.

À l'échelle infra-arrondissement, **les quartiers Rennes et Notre-Dame-des-Champs se démarquent par un déclin démographique important**, respectivement de – 2,1 %/an et – 1,8 %/an en moyenne sur la période 2012-2017. Les quartiers Saint-Germain-des-Prés et Odéon connaissent une baisse de leur population un peu plus modérée, de l'ordre de – 1,4 %/an et – 1,2 %/an respectivement sur la même période. Enfin, la population est quasi stable à Saint-Placide et Monnaie.

Carte 1 · Evolution annuelle de la population par IRIS entre 2012 et 2017

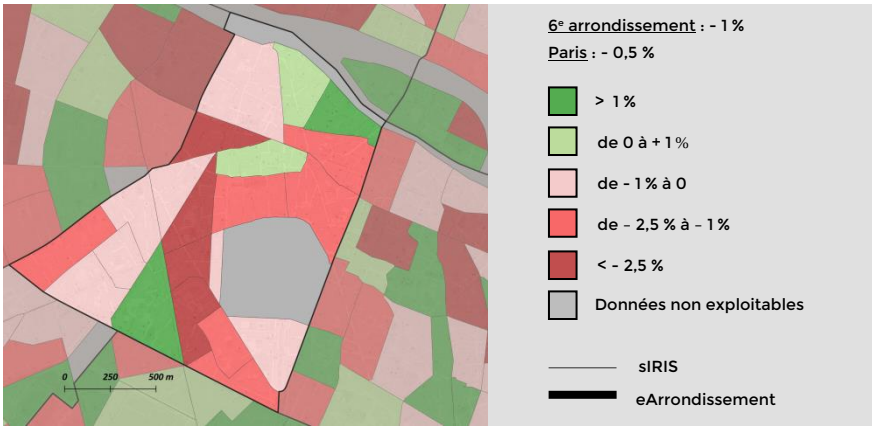

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La population de l'arrondissement est marquée par la forte présence à la fois d'étudiant·e·s et de personnes de plus de 60 ans

La population du 6e se distingue de celle de la capitale par **la très nette surreprésentation des habitant·e·s de 17 à 25 ans** (19 % des habitant·e·s de l'arrondissement, + 6 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale), **liée à la présence importante d'étudiant·e·s** - qui résident à proximité de leur établissements supérieurs. L'arrondissement se caractérise également par **une proportion très élevée de personnes âgées de 60 ans ou plus** (29 %, + 7 points de pourcentage). À l'inverse, **les habitant·e·s de 26 à 59 ans** sont moins nombreux·ses que dans l'ensemble du territoire parisien (40 % des habitant·e·s, - 9 points de pourcentage).

Sur les cinq dernières années du recensement, l'évolution de la pyramide des âges dans le 6e s'inscrit dans **un contexte global de vieillissement démographique**. Les séniors de 65 ans ou plus enregistrent ainsi une hausse d'effectif de plus de 350 personnes entre 2012 et 2017 – essentiellement tirée par l'augmentation de la population des 70-74 ans. À l'inverse, le nombre d'habitant·e·s de moins de 40 ans a diminué de plus de 1 000 personnes. Logiquement, **l'âge moyen de la population de l'arrondissement a connu une légère hausse** par rapport à 2012 (+ 0,4 ans) : il s'établit à 43,4 ans en 2017, au-dessus de la moyenne parisienne à 40,4 ans.

Pyramides des âges en 2012 et 2017, 6e arrondissement

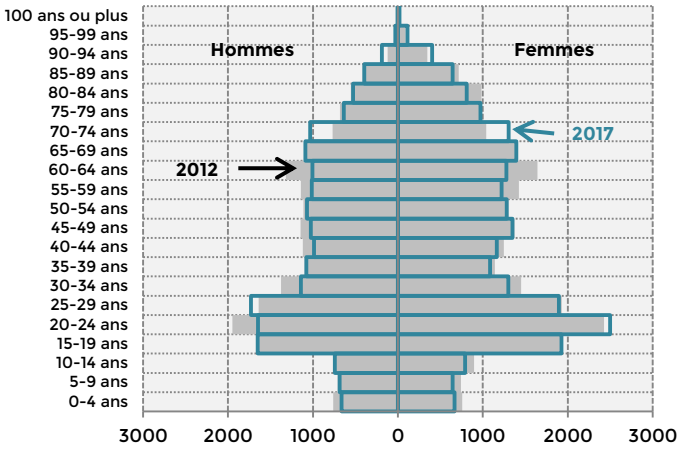

Pyramides des âges en 2017, Paris et 6e arrondissement

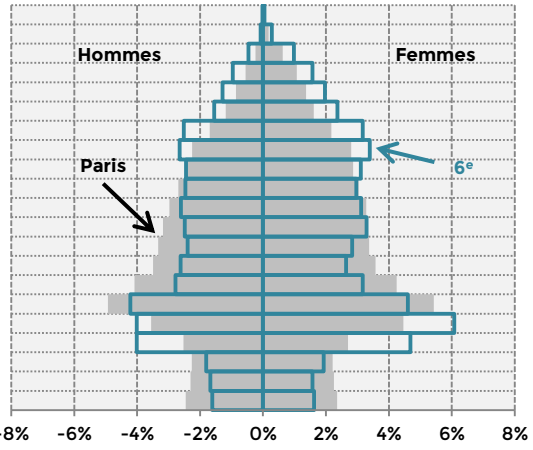

Source : Insee, RP 2012 et 2017.

L'espérance de vie à la naissance est **plus élevée chez les habitant·e·s du 6e** que dans la capitale, et ce quel que soit le sexe. Elle atteint 89 ans chez les femmes, contre 87 ans à l'échelle parisienne, et 84 ans chez les hommes, contre 82 à Paris.

Enfin, l'arrondissement se démarque par **le rapport de masculinité le plus faible de la capitale**, à 0,81 (soit environ 8 hommes pour 10 femmes) contre 0,89 à Paris. Cette spécificité s'explique par **le flux plus important de jeunes femmes qui viennent suivre leurs études** dans la capitale et par **la plus forte espérance de vie féminine**.

Le territoire enregistre une faible densité

Carte 2 · Densité de la population parisienne par IRIS en 2017 (hab/km²)

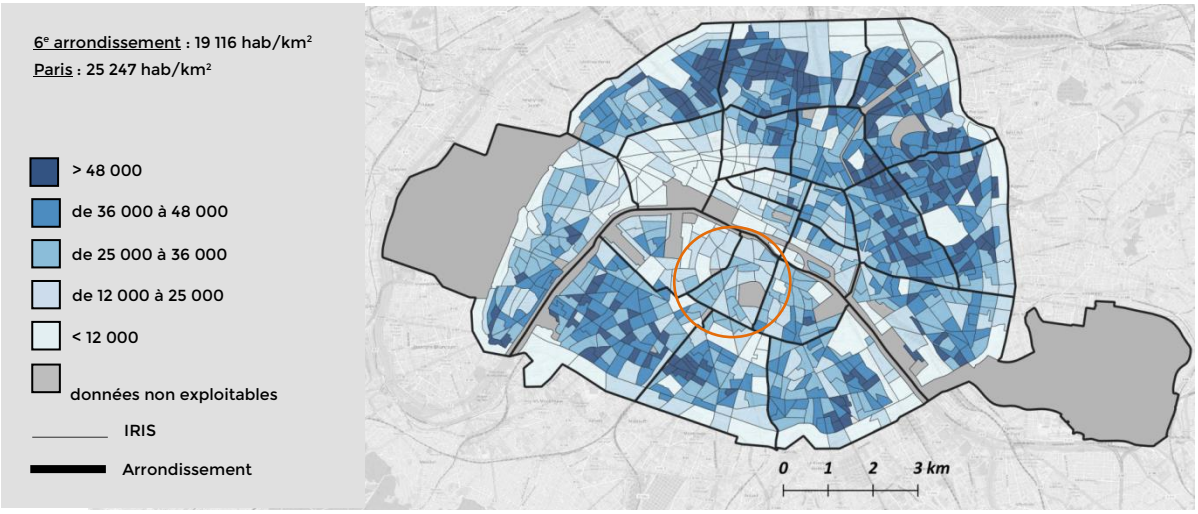

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

En 2017, la densité de population du 6e arrondissement s'élève à un peu plus de 19 100 habitant·e·s/km². **Elle est sensiblement inférieure à la densité de la population parisienne**, à 25 250 habitant·e·s/km² (hors bois) – elle-même 25 fois plus importante qu'en Ile-de-France. Au sein de l'arrondissement, le quartier dont la densité est la

plus faible est logiquement celui de l'Odéon (11 400 habitant·e·s/km²), où se situe le Jardin du Luxembourg. À l'inverse, ceux de **Notre-Dame-des-Champs (27 000 habitant·e·s/km²) et Rennes (27 700 habitant·e·s/km²)** enregistrent les densités les plus élevées.

Les personnes de nationalité étrangère sont légèrement sous-représentées

Près de 5 000 personnes de nationalité étrangère habitent dans le 6e arrondissement en 2017. **Elles représentent 12 % des habitant·e·s**, contre 14 % à Paris. Leur nombre a diminué de – 1,6 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 dans le 6e, à un rythme plus rapide que la baisse de la population générale de l'arrondissement (- 1 %/an) et celle de la population étrangère à Paris (- 1,1 %/an).

Ménages et familles

L'arrondissement, moins familial que la moyenne parisienne, est composé davantage de personnes seules

En 2017, le 6e arrondissement compte environ **22 700 ménages**. La taille moyenne des ménages est de **1,72 personne par résidence principale** – un chiffre en baisse par rapport à 2012 (1,75), le plus faible des arrondissements parisiens avec le Centre.

Taille moyenne des ménages par arrondissement en 2017

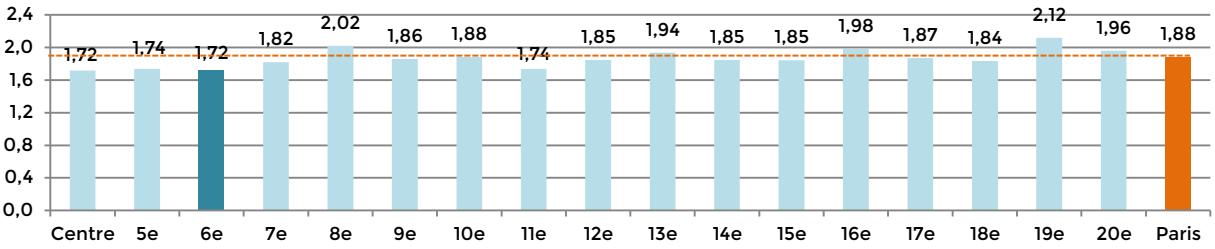

Source : Insee, RP 2017.

Cette différence s'explique par le profil singulier des ménages de ce territoire. **Les familles[3] y sont en effet sous-représentées** : elles comptent pour 40 % des ménages, contre 45 % en moyenne à Paris ; tandis que **les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses** : elles représentent 57 % des ménages, contre 51 % dans la capitale. À ce titre, le 6e se distingue nettement (et encore plus que Paris) de l'Île-de-France et de la France métropolitaine, où les familles sont très largement majoritaires.

Répartition des ménages selon leur type en 2017

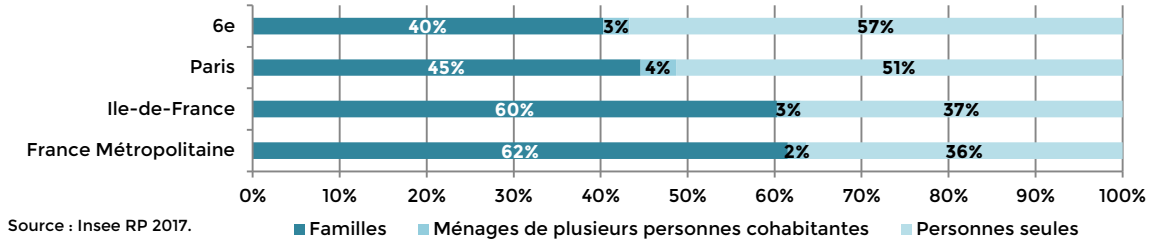

Source : Insee RP 2017.

Entre 2012 et 2017, **le nombre de ménages dans l'arrondissement a peu diminué, à un rythme moyen de - 0,6 %/an**, soit 650 ménages en moins sur la période au total. Cette baisse est essentiellement tirée par celle des ménages de plusieurs personnes cohabitantes[4] (- 5,7 %/an) et des familles (- 0,7 %/an). Le nombre de personnes seules est quant à lui resté quasi stable (- 0,1 %/an).

[3] Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.
[4] Les ménages de plusieurs personnes cohabitantes regroupent les ménages complexes qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Les couples sans enfant sont majoritaires parmi l'ensemble des familles

Répartition des familles selon leur type, en 2017

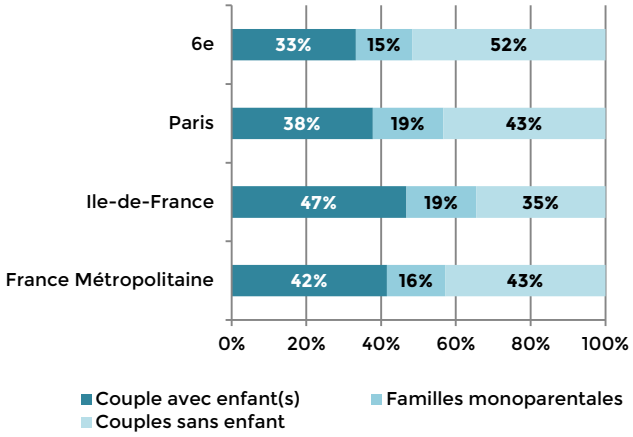

Evolution annuelle moyenne du nombre de familles selon leur type, entre 2012 et 2017

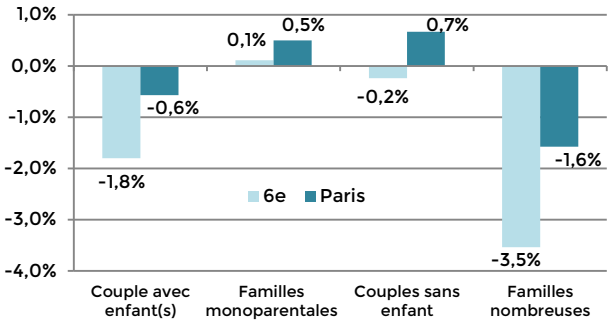

Source : Insee RP 2012 et 2017.

Les 4 700 couples sans enfant sont sensiblement surreprésentées dans le 6e, comptant pour 52 % de l'ensemble des familles, contre 43 % au sein de la capitale – comme en France métropolitaine. À l'inverse, **les couples avec enfant(s) (33 % des familles du Centre, - 5 points de pourcentage par rapport à Paris)** et **les familles monoparentales (15 %, - 4 points de pourcentage)** sont comparativement moins nombreux dans l'arrondissement qu'au sein de la capitale. L'effectif de couples avec enfant(s) a en outre sensiblement reculé entre 2012 et 2017 (- 1,8 %/an en moyenne).

Les familles monoparentales et nombreuses, plus exposées au risque de précarité, sont globalement assez peu représentées

Cartes 3 et 4 · Part de familles monoparentales (a.) et nombreuses (b.) parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017

a. Familles monoparentales

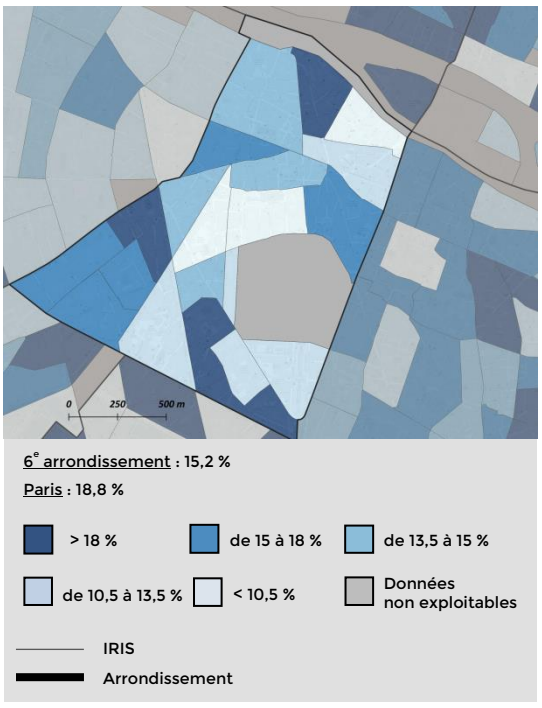

b. Familles nombreuses

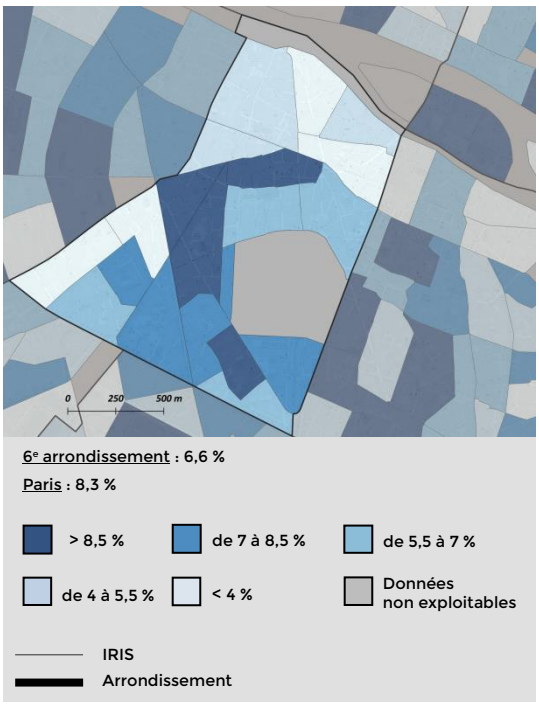

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les 1 400 familles monoparentales du 6e sont globalement plus nombreuses dans le quartier Saint-Placide, où leur part parmi l'ensemble des familles s'élève à 17,4 %. *A contrario*, elles ne comptent que pour 13,1 % des familles du quartier Rennes.

Par ailleurs, l'arrondissement est composé de 600 familles de trois enfants ou plus de moins de 25 ans, dites familles nombreuses. **Elles constituent 6,6 % des familles du secteur – une proportion inférieure à celle de la capitale, à 8,3 %**. Ces familles sont davantage représentées dans le quartier Rennes (10,8 %) et, à l'inverse, le sont moins à Monnaie (3,2 %) et Saint-Germain-des-Prés (4,9 %). À noter qu'**on dénombre une centaine de familles monoparentales nombreuses au total dans l'ensemble du 6e**.

Les 15-24 ans résident en large majorité dans les quartiers Odéon, Monnaie et Saint-Placide

Répartition de la population âgée de moins de 18 ans par classes d'âges en 2017

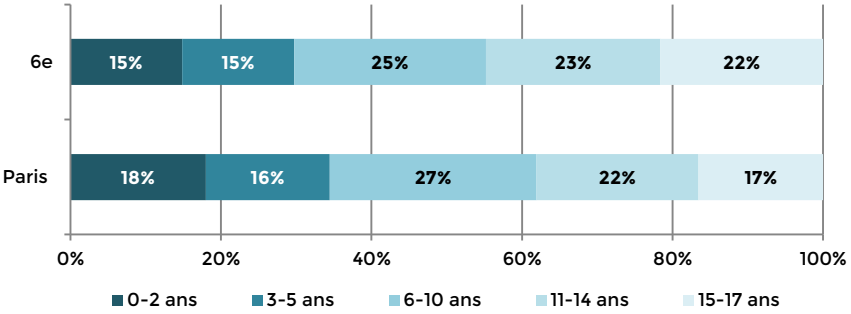

Source : Insee RP 2017.

Le 6e compte environ 5 350 enfants de 0 à 17 ans en 2017. Leur part dans la population totale s'établit ainsi à 13 %, contre près de 17 % à l'échelle parisienne. Parmi ces mineur·e·s, on note **une surreprésentation des enfants de 15 à 17 ans**, qui constituent 22 % de cette sous-population dans l'arrondissement, contre 17 % dans la capitale. Cet écart s'explique notamment par l'arrivée d'étudiant·e·s à partir de 17 ans dans le 6e.

Entre 2012 et 2017, **le nombre de mineur·e·s a diminué de 500 personnes au sein du territoire**, ce qui correspond à un baisse moyenne de – 2 %/an. Cette évolution suit la tendance de Paris – qui enregistre un recul annuel moyen de ces effectifs toutefois moins rapide, à - 1,1 %/an. Toutes les classes d'âges sont concernées par cette baisse, qu'il s'agisse des enfants de moins de 6 ans (- 2,5 %/an en moyenne dans le 6e) ou de celles et ceux de 15 à 17 ans (- 2,2 %/an en moyenne).

Les 7 700 jeunes de 15-24 ans du 6e représentent 19 % de la population de l'arrondissement. En lien avec la présence étudiante, cette proportion est sensiblement plus importante que celle des Parisien·ne·s appartenant à la même tranche d'âge, qui constituent 13 % des habitant·e·s de la capitale. À l'échelle infra-territoriale, on constate que **la population âgée de 15 à 24 ans est plus fortement représentée dans les quartiers Odéon, Monnaie et Saint-Placide** – où leur part parmi la population totale dépasse 20 %. À l'inverse, ce groupe d'âges constitue moins de 13 % de la population totale du quartier Saint-Germain-des-Prés.

Carte 5 · Part des 15-24 ans parmi l'ensemble de la population, par IRIS en 2017

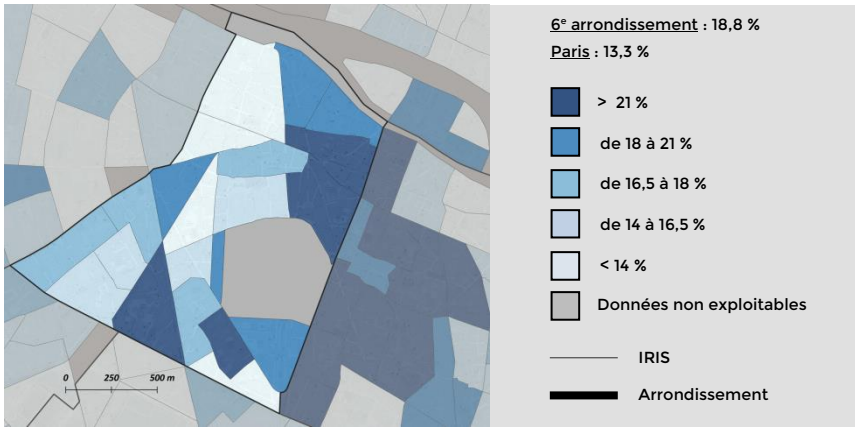

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La répartition par âge des personnes isolées reflète la spécificité de la pyramide des âges du 6e, avec davantage de moins de 25 ans ou de 80 ans et plus

Répartition des personnes vivant seules par classes d'âges en 2017

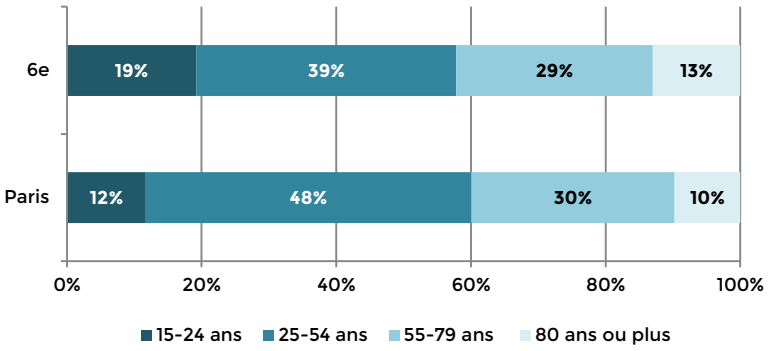

Source : Insee RP 2017.

Parmi les **12 900 personnes vivant seules en 2017 dans le 6e, 19 % ont entre 15 et 24 ans et 13 % ont 80 ans ou plus** – des proportions sensiblement plus fortes que celles observées à l'échelle parisienne, à 12 % et 10 % respectivement. À l'inverse, les autres groupes d'âges sont moins représentés parmi les personnes seules, en particulier les 25-54 ans qui comptent pour 39 % d'entre elles (- 9 points de pourcentage par rapport à Paris), Ces différences reflètent en partie la spécificité de la pyramide des âges de l'arrondissement. **Le nombre de ménages d'une seule personne est par ailleurs resté stable** entre 2012 et 2017.

À une échelle plus fine, on constate que **les personnes seules sont surreprésentées dans les quartiers de la Monnaie et Saint-Germain-des-Prés**, en bord de Seine, où elles constituent respectivement 64 % et 61 % des ménages – contre 57 % au total dans le 6e. À l'inverse, elles sont sensiblement moins présentes dans le quartier Rennes, où elles ne comptent que pour 51 % des ménages.

Par rapport à Paris, les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses parmi les ménages couverts par des prestations de la Caf

Au total dans l'arrondissement, près de **6 850 ménages ont recours à une prestation de la Caf** (toute allocation confondue) au 31 décembre 2019. Parmi ces ménages, 68 % sont des personnes seules (+ 10 points de pourcentage par rapport à Paris), tandis que 22 % sont des couples avec enfant(s) (- 4 points de pourcentage). Les familles monoparentales constituent 7 % des bénéficiaires (- 5 points de pourcentage) et les couples sans enfant 2 % (- 2 points de pourcentage).

Par ailleurs au 31 décembre 2019, 94 familles monoparentales sont bénéficiaires de **l'Allocation de soutien familial (ASF) compensant l'absence de versement de pension alimentaire**.

Répartition des foyers allocataires CAF par type de ménages

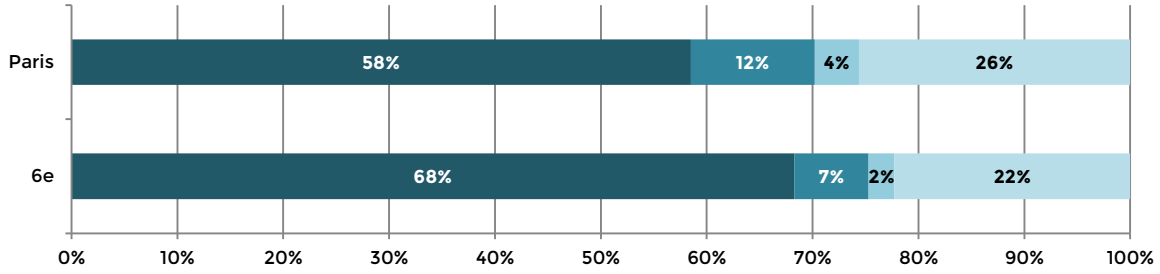

Source : Caf au 31.12.2019.

Personnes seules | Familles monoparentales | couples sans enfant | couples avec enfant(s)

Logements

Structure du parc de logements

Les résidences secondaires constituent près d'un quart du parc de logements du 6e

Répartition des logements selon leur type en 2012 et 2017

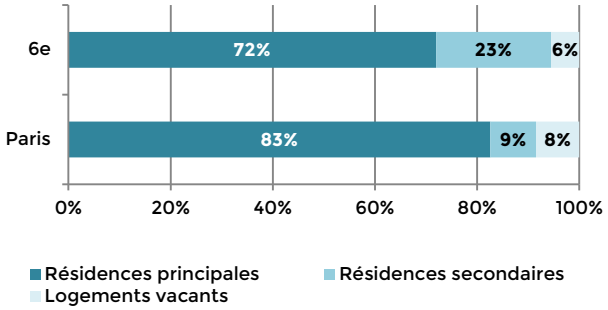

Evolution annuelle moyenne des différents types de logements entre 2012 et 2017

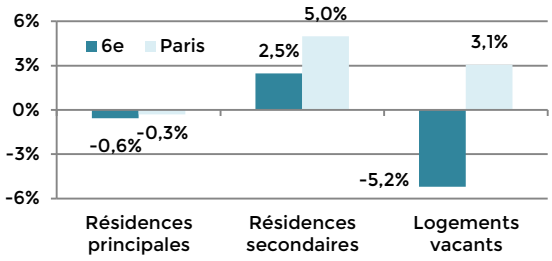

Source : Insee RP 2012 et 2017.

En 2017, **le 6e compte 31 500 logements**. Parmi eux, **72 % sont des résidences principales, 23 % sont des résidences secondaires et 6 % sont vacants**. À ce titre, le 6e est le secteur où la **part de résidences secondaires est la plus élevée de la capitale avec les 7e et le 8e arrondissements** – loin devant la moyenne parisienne, à 9 %.

En dépit de la relative stabilité du parc de logements depuis 2012, le nombre de résidences principales et celui de logements vacants ont reculé respectivement de – 0,6 %/an et -5,2 %/an en moyenne sur les cinq dernières années, sous l'effet de **la progression du nombre de résidences secondaires (+ 2,5 %/an)**. Ces évolutions diffèrent de celles de la capitale, où le nombre de logements vacants a augmenté sur la même période (+ 3,1 %/an).

Le taux de vacance est faible, en particulier dans les quartiers de l'Odéon et de la Monnaie

Pour rappel, on considère que le marché de l'immobilier est optimum lorsque le taux de vacance est compris entre 5,5 % et 7,5 % : un taux inférieur à cette fourchette suggère une tension immobilière trop forte, tandis qu'un taux supérieur traduit une surabondance de logements ou l'inadéquation du parc (par exemple des prix trop hauts). Le taux de vacance du 6e, à 6 %, est donc optimum. **Il est sensiblement inférieur au taux parisien (- 3 points de pourcentage)**.

Carte 6 · Taux de vacance des logements par IRIS en 2017

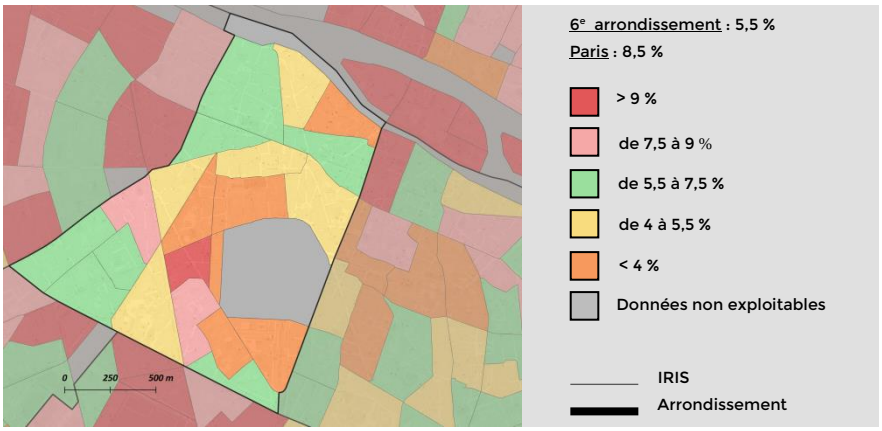

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le phénomène varie un peu au sein de l'arrondissement : au sud du quartier Rennes, l'îlot situé de part et d'autre de la rue de Fleurus se caractérise par exemple par un taux de vacance important, de l'ordre de 12 % ; juste en-dessous, au niveau de la station de métro Notre-Dame-des-Champs, cette proportion s'établit à 8 %. À l'inverse, **les quartiers de la Monnaie et de l'Odéon se caractérisent par un taux de vacance très faible, à 4 %.**

Résidences principales

Près de la moitié des ménages se sont installés depuis 10 ans ou plus dans leur logement

Répartition des ménages selon leur ancienneté d'emménagement en 2017

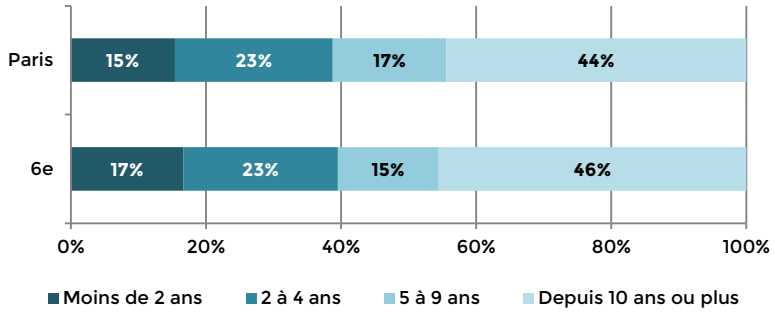

Source : Insee RP 2017.

En 2017, près de **3 800 ménages ont emménagé il y a moins de 2 ans dans le 6e, soit 17 % des ménages** – **une part plus importante** que celles observées à Paris (15 %). Ce chiffre est en partie le reflet la forte présence d'étudiant·e·s, qui se caractérisent par une plus grande mobilité résidentielle. **Les ménages ayant emménagé depuis plus de 10 ans représentent quant à eux 46 % des ménages du 6e** – une part elle aussi supérieure à celles de la capitale (44 %), en lien avec la part importante de personnes âgées dans l'arrondissement.

Le parc de résidences principales est constitué à la fois de nombreux studios et de logements de 4 pièces ou plus

En 2017, parmi les 22 700 résidences principales du 6e, **25 % sont des studios** (+ 2 points de pourcentage par rapport à Paris) et **30 % sont des logements de 4 pièces ou plus** (+ 8 points de pourcentage) – des parts élevées en comparaison avec la capitale. Les T2 et les T3 ne constituent ainsi que 45 % des résidences principales de l'arrondissement (- 10 points de pourcentage).

Répartition des résidences principales selon leur nombre de pièces en 2017

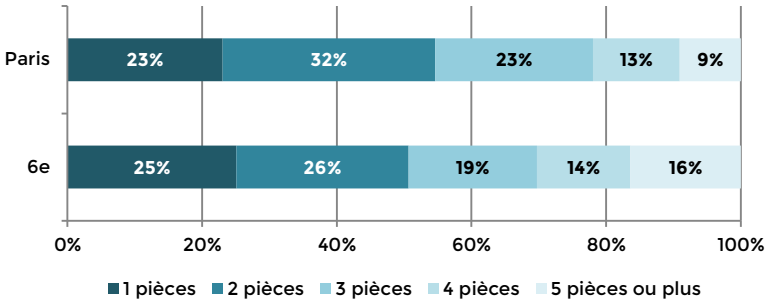

Source : Insee RP 2017.

La surface des logements reflète cette singularité. Ceux de moins de 30 m² (en majorité des studios et d'éventuels T2) sont proportionnellement plus nombreux dans le 6e, où **ils constituent un quart des résidences principales**, contre 23 % à Paris. De même, ceux de plus de 80 m² (comptant *a priori* plus de pièces) représentent 31 % du parc immobilier de l'arrondissement, contre 20 % des résidences principales parisiennes.

Le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,64 et fait partie des plus élevés de la capitale

Alors que le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,38 à Paris, **il est significativement plus élevé dans le 6e, à 1,64.** Il s'agit du deuxième chiffre le plus élevé parmi l'ensemble des arrondissements de la capitale, juste derrière le 7e voisin (1,65). À une échelle plus fine, les quartiers Notre-Dame-des-Champs (1,76), Rennes (1,74) et Saint-Germain-des-Prés (1,71) **se distinguent par un nombre de pièces par personne encore plus important.** Celui-ci reste élevé dans les quartiers étudiants de l'arrondissement, Monnaie (1,56), Saint-Placide (1,56) et Odéon (1,64).

Carte 7 · Nombre moyen de pièces par personne par IRIS en 2017

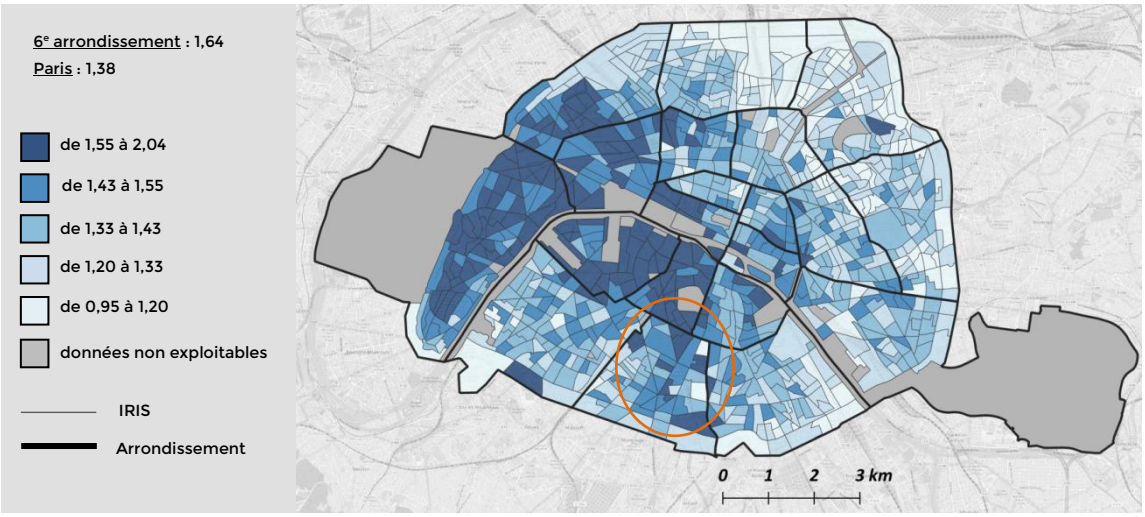

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le taux de suroccupation des résidences principales est faible

Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants (hors studio d'une seule personne) selon l'Insee, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque autre adulte de 19 ans ou plus ; une pièce pour deux enfants s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans ; et une pièce par enfant sinon. Selon cette définition, en 2017, **8 % des résidences principales (hors studio d'une seule personne) sont en situation de suroccupation dans le 6e**, soit environ 1 750 logements. Cette proportion est sensiblement moins élevée que les moyennes parisienne (12 %) et francilienne (11 %).

Carte 8 · Part de logements suroccupés parmi les résidences principales (hors studio), par IRIS en 2017

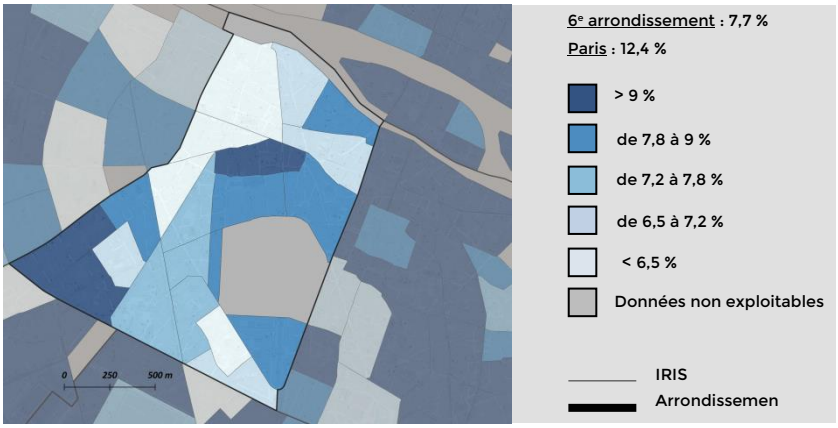

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le phénomène est un peu plus présent dans les quartiers Odéon et Saint-Placide, qui enregistrent des taux de suroccupation proches de 9 %. À l'inverse, **il est très marginal à Saint-Germain-des-Prés et Notre-Dame-des-Champs, où le taux de suroccupation s'établit à 6 %**.

En dépit de la très forte ancienneté des bâtiments, la proportion de résidences inconfortables n'est pas plus élevée qu'à Paris

Le parc de logements du 6e se distingue de celui de la capitale par son ancienneté : près de deux résidences principales sur trois ont en effet été construites avant 1919, soit deux fois plus qu'à Paris. En dépit de

l'ancienneté des bâtiments, **la part de résidences principales inconfortables (sans salle de bain ni douche) s'établit à 7 %**, au même niveau qu'au sein de la capitale. On en compte ainsi 1 600 dans le 6e. À noter que leur nombre a baissé de près de 20 % par rapport à 2012 (- 400 logements sur cinq ans). Ces résidences principales inconfortables sont distribuées de façon éparse dans l'arrondissement mais les **quartiers Monnaie (9 %) et Odéon (7 %)** enregistrent globalement les prévalences les plus élevées.

Carte 9 · Part de logements inconfortables (sans salle de bain ni douche) parmi les résidences principales, par IRIS en 2017

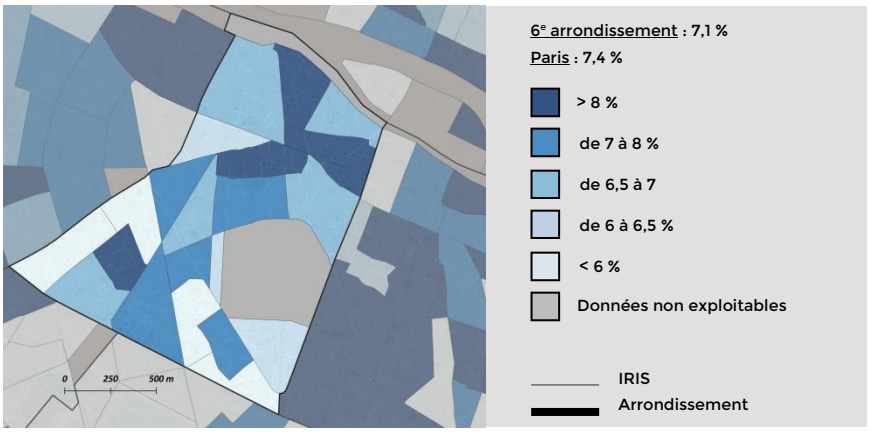

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'arrondissement accueille majoritairement des propriétaires et des locataires du parc privé

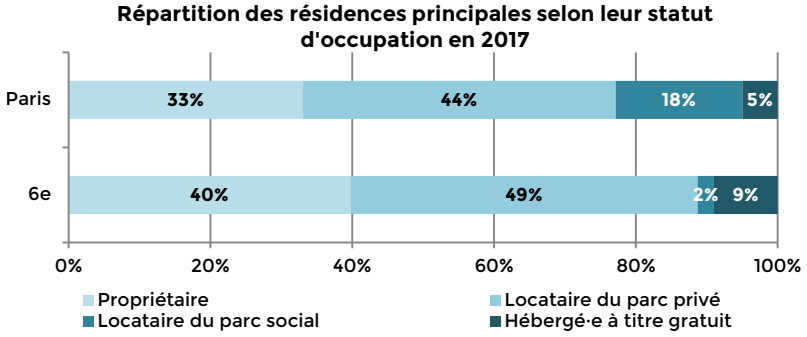

Source : Insee RP 2017.

En 2017, **40 % des 22 700 résidences principales de l'arrondissement sont occupées par leurs propriétaires**, une proportion supérieure à celle observée à l'échelle parisienne (33 %) mais inférieure aux moyennes régionale (48 %) et métropolitaine (58 %). Par ailleurs, **près de la moitié sont occupées par des locataires du parc privé** (+ 5 points de pourcentages par rapport à Paris) et 9 % le sont à titre gratuit (+ 4 points de pourcentage). Enfin, **une part très minoritaire des résidences principales sont des logements sociaux** (2 % d'entre elles, contre 18 % à Paris). Cette répartition par statut d'occupation est quasi stable depuis 2012.

Carte 10 · Evolution annuelle du nombre de propriétaires par IRIS entre 2012 et 2017

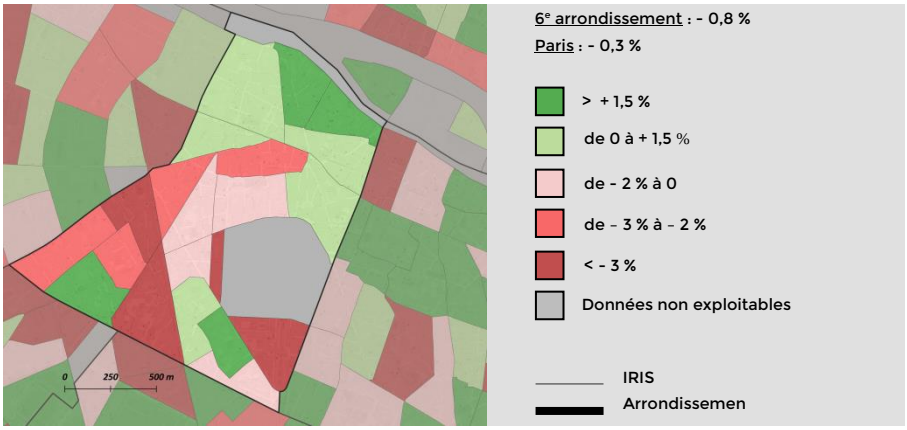

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le nombre de résidences principales occupées par leurs propriétaires a reculé de - 0,8 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 (- 350 résidences sur cinq ans), un rythme un peu plus soutenu que celui enregistré pour l'ensemble des résidences principales de l'arrondissement (- 0,6 %/an sur la même période). La tendance baissière est essentiellement tirée par le recul important de résidences principales occupées par leurs propriétaires dans le quartier Saint-Placide (- 2,7 %/an) et dans certains îlots situés à proximité du jardin du Luxembourg.

Parc de logements sociaux

Le 6e est le deuxième arrondissement le moins doté en logements sociaux

En 2017, l'arrondissement compte 550 logements sociaux selon le recensement de population (850 selon l'inventaire réalisé au titre de la loi SRU). Ils représentent ainsi **2,3 % des résidences principales du 6e** selon l'Insee (3,7 % selon la loi SRU), contre 18 % à Paris. Il s'agit de la deuxième proportion la plus faible enregistrée par les arrondissements parisiens, derrière le 7e voisin. Ces logements sociaux sont principalement localisés à l'est du boulevard Raspail entre les stations Sèvres-Babylone et Rennes.

Le parc social, aux trois quart en PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes

En complément du recensement de population, le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) peut être mobilisé pour analyser les types de financement des logements du parc social parisien. Les données les plus récentes datent de 2020.

Selon le RPLS, les logements sociaux avec un financement PLUS – qui s'adresse aux ménages les plus modestes – sont de loin majoritaires dans le 6e : ils en constituent plus de 80 %. Cette part est plus élevée encore que la moyenne parisienne, à 70 %. Les logements sociaux avec un financement PLS (5 %), s'adressant davantage aux classes moyennes, sont à l'inverse proportionnellement moins nombreux. Comme à Paris, **le parc social de l'arrondissement est donc principalement fléché vers les ménages issus des classes les plus populaires.**

Source : Action Logement 2021.

Les prix au m² sont dans la moyenne de la capitale

Le RPLS informe également sur le niveau de loyer et le taux de vacance des logements sociaux. Il en ressort que **le prix moyen au m² dans les logements locatifs sociaux du 6e est de 7,96 € mensuels en 2020**, en deçà de quelques centimes du prix moyen au m² de l'ensemble du parc social parisien, à 8,01 € mensuels. Le taux de vacance au sein de l'arrondissement s'établit quant à lui à 1 % (contre 1,6 % à Paris), suggérant une tension immobilière particulièrement forte sur ce type de logements.

Aides au logement et prévention des expulsions

Une personne sur huit est couverte par une aide au logement de la Caf

Au 31 décembre 2019, 4 046 foyers abritant 4 460 personnes bénéficient d'une allocation logement de la Caf dans le 6e – soit moins de 12 % des habitant·e·s, contre près de 18 % à Paris. Parmi les trois types d'allocations logement existantes, **l'Allocation de logement sociale (ALS) est de loin la plus attribuée** puisque près de 9 foyers bénéficiaires sur 10 la perçoivent ; **10 % ont recours à l'Aide personnalisée au logement (APL)** et **2 % à l'Allocation de logement familial (ALF)**. Cette répartition par type d'aides diffère sensiblement de celle observée dans la capitale, où l'ALS ressort nettement moins comme l'aide majoritaire (55 %) car la part de l'APL est plus importante (39 %).

Encadré 1 • Les aides au logement de la Caf

Les aides au logement permettent de couvrir une partie des dépenses des ménages, qu'il s'agisse du loyer et des charges pour les locataires ou des mensualités de remboursement pour les accédants à la propriété. Elles sont constituées de trois prestations :

- l'Aide personnalisée au logement (APL) est octroyée en priorité et s'adresse à toute personne habitant un logement conventionné (**notamment les logements sociaux**) ;
- l'Allocation de logement familiale (ALF) est versée aux familles ayant à charge un·e enfant, un·e ascendant·e ou un·e proche parent·e infirme, ainsi qu'aux jeunes couples sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL ;
- l'Allocation de logement sociale (ALS) est destinée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF. Elle concerne principalement les jeunes, les étudiant·e·s, les ménages sans enfant (autres que les jeunes ménages) et les personnes âgées ou handicapées.

Répartition des aides au logement attribuées par la Caf aux foyers parisiens en 2019 par type d'aides

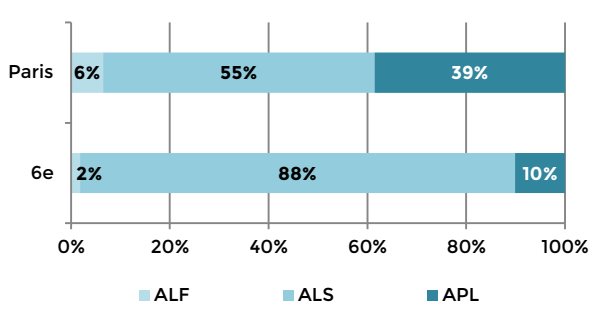

Evolution du nombre de personnes couvertes par une aide au logement de la Caf entre 2016 et 2019

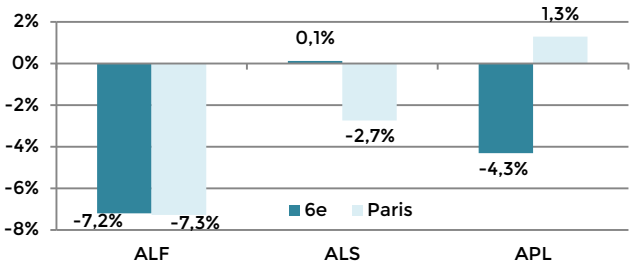

Source : Caf au 31.12.

À noter que le 6e enregistre **une diminution du nombre de personnes bénéficiaires d'aides au logement de la Caf** depuis quelques années : - 0,9 %/an en moyenne sur la période 2016-2019 (- 100 individus sur trois ans). Cette baisse est moins accentuée que la tendance parisienne sur la même période (- 1,5 %/an). Le nombre de bénéficiaires percevant l'APL et l'ALF a diminué respectivement de – 4,3 %/an et – 7,2 %/an en moyenne. Le nombre de bénéficiaires percevant l'ALS est quasi stable.

Très peu des foyers sont couverts par le Fonds de solidarité pour le logement

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est une aide à destination des ménages ayant des difficultés (i) à s'installer dans un logement, du fait des frais qu'implique un emménagement ; ou (ii) à s'y maintenir, par exemple en raison de dettes de loyers ou de charges. Le FSL est un dispositif national piloté par les collectivités.

Encadré 2 • Le Fonds de solidarité pour le logement à Paris

À Paris, le Fonds de solidarité pour le logement est divisé en deux types :

- le FSL Habitat, pour permettre l'installation ou le maintien dans un logement ;
- le FSL Énergie, qui apporte une aide ponctuelle pour le paiement des dépenses d'énergie (électricité et gaz).

Les aides du FSL parisien peuvent être sollicitées par les locataires ou sous-locataires d'un logement du parc social ou du parc privé, ainsi que les copropriétaires. Elles sont attribuées sous condition de ressources.

En 2019, 12 aides FSL Habitat (*voir encadré 2*) ont été accordées dans l'arrondissement : 6 pour le maintien dans le logement et 6 pour l'accès au logement. À titre de comparaison, cette même année, 4 038 aides FSL Habitat ont été accordées à l'échelle parisienne, dont 2 302 pour le maintien dans le logement (57 %) et 1 730 pour l'accès au logement (43 %).

Les aides facultatives de la Ville de Paris sont également peu sollicitées

L'aide Paris Logement est une prestation sociale facultative (*voir encadré* 3) attribuée aux Parisien·ne·s selon leur composition familiale et sous condition de ressources. Elle se divise en plusieurs types : **Paris Logement, Paris Logement familles et Paris Logement familles monoparentales,** ainsi que Paris Logement personnes âgées et Paris Logement personnes en situation de handicap. En 2019, on compte **181 ménages bénéficiaires de Paris Logement** au total dans l'arrondissement, tous types confondus. Comme à Paris, ce nombre est quasi stable depuis 2014.

Encadré 3 • Les aides légales, extralégales et facultatives de la Ville de Paris

Les collectivités territoriales ont l'obligation de verser les prestations sociales qui entrent dans le champ de dispositions législatives : en tant que département, la Ville de Paris est par exemple chargée (entre autres) de la mise en œuvre du Fonds social pour le logement, précédemment évoqué. Il s'agit d'aides dites légales.

Dans le cadre du pilotage de ces aides, la Ville de Paris peut décider de conditions d'attribution et de montants plus favorables que ceux prévus par le règlement légal. Dans ce cas, la collectivité assure la charge financière supplémentaire induite. Ces aides sont qualifiées d'extralégales.

Enfin, en complément, la Ville de Paris met à disposition plusieurs aides à destination de ses habitant·e·s. Ces aides locales sont dites facultatives, car elles reposent sur l'initiative de la collectivité. Elles couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, etc.

Les aides extralégales et facultatives sont pilotées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Comme les aides légales, elles sont attribuées sous condition de ressources. Elles peuvent être versées mensuellement ou en une seule fois, en fonction de la nature de la prestation. À noter qu'un ménage parisien peut bénéficier de plusieurs aides facultatives ou extralégales, et d'une même aide plusieurs fois dans l'année.

Parmi les familles biparentales, seules quelques foyers de 3 enfants ou plus en bénéficient en 2019 (5 % d'entre eux) ; la proportion de bénéficiaires est un peu plus élevée parmi les familles monoparentales et progresse avec le nombre d'enfants (de 4 % pour les familles de 1 enfant à 12 % pour celles de 3 enfants ou plus) – mais dans une proportion moindre comparée aux familles parisiennes. Enfin, 3,5 ‰ des personnes seules du 6e ont recours à Paris Logement – la proportion la plus faible de la capitale.

Part de couples avec enfant(s) bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)

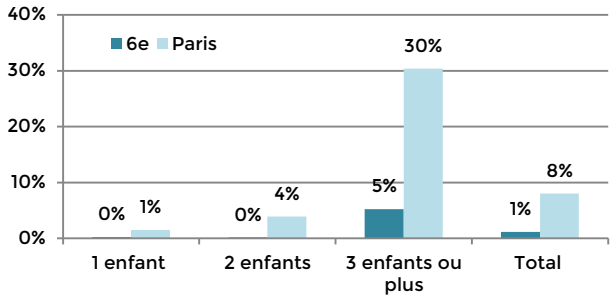

Part de familles monoparentales bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)

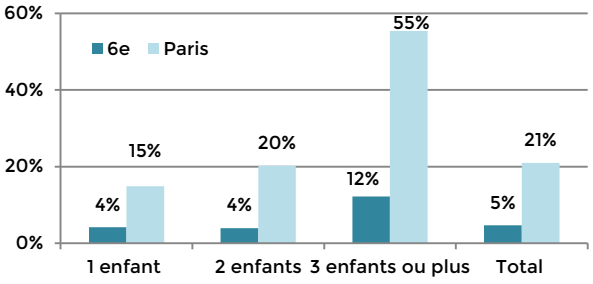

Part de personnes seules bénéficiant d'une aide Paris Logement, par arrondissement (‰)

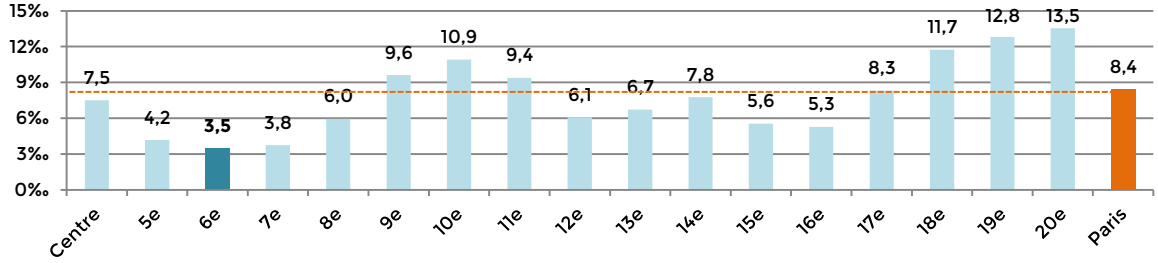

Source : DSOL, 2019.

Emploi, insertion et précarité

Catégories socioprofessionnelles et revenus

Plus de la moitié de la population active occupe une fonction de cadre ou une profession intellectuelle supérieure

L'arrondissement se distingue de la capitale par une part plus importante de **cadres et professions intellectuelles supérieures : 56 % de la population active du 6e** appartient à ces catégories socioprofessionnelles plus favorisées en 2017, contre 46 % en moyenne à Paris. Bien que leur effectif ait très légèrement reculé sur les cinq dernières années du recensement, cette proportion a progressé de + 2,9 points de pourcentage depuis 2012, du fait de la diminution du nombre d'actif·ve·s au sein de l'arrondissement. À titre de comparaison, la part de cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté de + 2,1 points de pourcentage à Paris sur la même période. Le 6e se démarque aussi par **une plus forte proportion d'artisan·te·s et chef·fe·s d'entreprise**, qui représentent 9 % des actif·ve·s de l'arrondissement contre 6 % à Paris.

Répartition de la population active de 15 ans ou plus par catégories socio-professionnelles en 2017

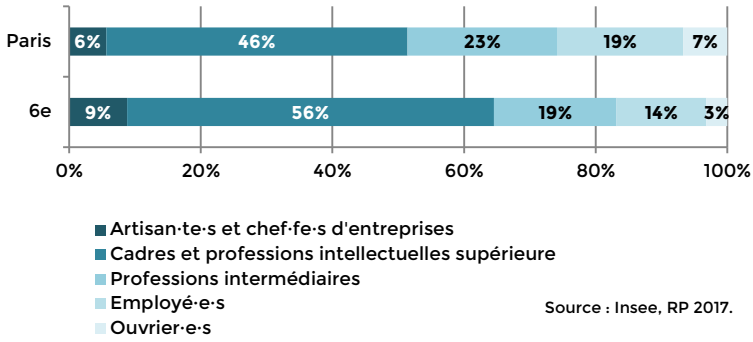

Source : Insee, RP 2017.

A contrario, les **employé·e·s et ouvrier·e·s représentent seulement 17 % de la population active**, une part sensiblement inférieure à la moyenne de la capitale, à 26 %. Celle-ci connaît en outre une diminution de – 2,7 points de pourcentage par rapport à 2012, contre – 2 points à Paris.

Au total, le 6e compte **3,3 cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e.** Il s'agit du **ratio le plus élevé de la capitale**, loin devant la moyenne parisienne à 1,8. Il l'est particulièrement **dans le quartier Rennes (4,3)**, un peu moins dans celui de l'Odéon (2,8).

Carte 12 · Nombre de cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e par IRIS en 2017

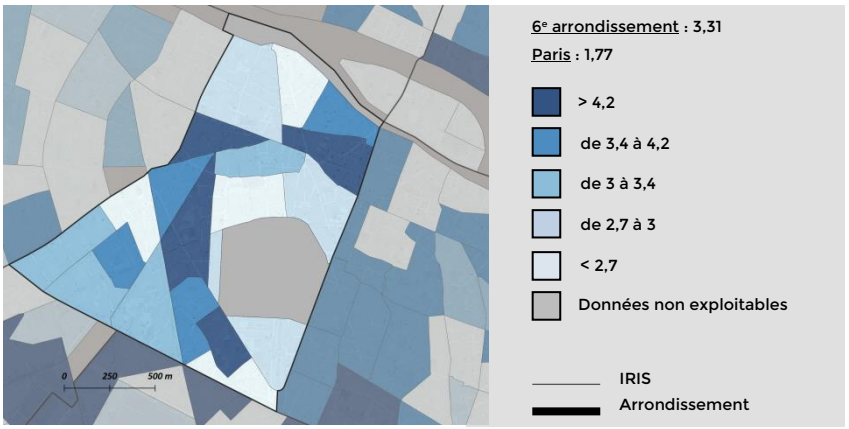

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le niveau de vie médian des ménages du 6e est parmi les plus élevés de la capitale

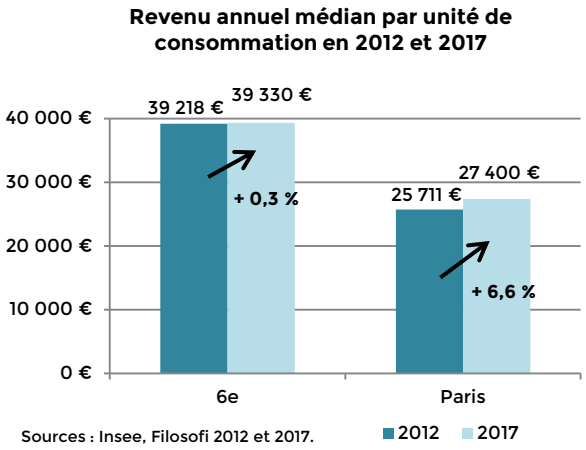

Sources : Insee, Filosofi 2012 et 2017.

Le 6e affiche une médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC)[5] de 39 330 € annuels en 2017, **supérieur de près de 12 000 € au niveau de vie médian parisien**. À titre de comparaison, la médiane francilienne s'élève à 23 230 € annuels la même année, et la médiane métropolitaine à 21 110 € annuels. **Le niveau de vie médian de l'arrondissement est le troisième plus élevé de Paris, derrière le 7e et le 8e**. Il est relativement stable sur les cinq dernières années du recensement (+ 0,3 % entre 2012 et 2017), tandis qu'il a sensiblement progressé au sein de la capitale (+ 6,6 %).

À une échelle plus fine, la distribution du niveau de vie médian des ménages révèle quelques disparités : **les alentours du jardin du Luxembourg concentrent ainsi les populations aux revenus les plus importants**, en particulier au sud du parc, où le niveau de vie médian est supérieur à 45 000 € annuels. *A contrario*, certains IRIS en bord de Seine et à la frontière du 7e dans le sud de l'arrondissement présentent des médianes du revenu disponible par UC un peu moins élevés, entre 32 000 € et 35 000 € annuels.

Carte 13 · Revenu médian des ménages par unité de consommation, par IRIS

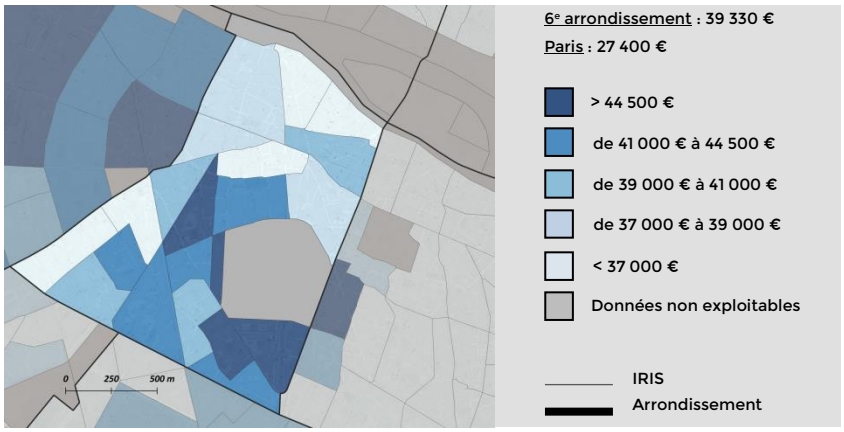

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Au total dans l'arrondissement, le rapport interdécile (qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres) s'élève à 8,4 en 2017. **Il se situe au-dessus du rapport interdécile de la capitale, à 6,3**.

Un ménage sur dix vit sous le seuil de pauvreté, contre 15 % à Paris

Alors que 15 % des ménages de la capitale vivent sous le seuil de pauvreté[6] (une proportion similaire à l'échelle nationale), **l'arrondissement affiche un taux de pauvreté nettement plus faible, à 9,3 % en 2017**. Ce nombre est stable sur les cinq dernières années du recensement. La précarité financière est moins prégnante dans le 6e qu'à l'échelle parisienne pour presque tous les ménages, quel que soit leur configuration. **Seule exception : les personnes seules, qui sont les plus touchées, avec un taux de pauvreté de 16,3 %** (+ 1,3 point de pourcentage par rapport à Paris). **Les familles monoparentales sont 13,9 % à vivre sous le seuil de pauvreté (- 9,1 points de**

[5] Le niveau de vie, ou revenu disponible par unité de consommation, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.
[6] Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

pourcentage) ; les couples avec enfant(s) sont 5,5 % (- 7,5 points de pourcentage) ; et les couples sans enfant sont 5 % (- 2 points de pourcentage).

Pour autant en 2017, **« l'intensité de la pauvreté »[7] dans l'arrondissement se situe au-dessus de la moyenne de la capitale, à 33 % contre 25 % à Paris.** Cela signifie que les ménages pauvres du 6e affichent un niveau de vie médian plus faible que celui des ménages pauvres Parisien·ne·s (aux alentours de 9 500 € annuels).

Taux de pauvreté par type de ménage, en 2017

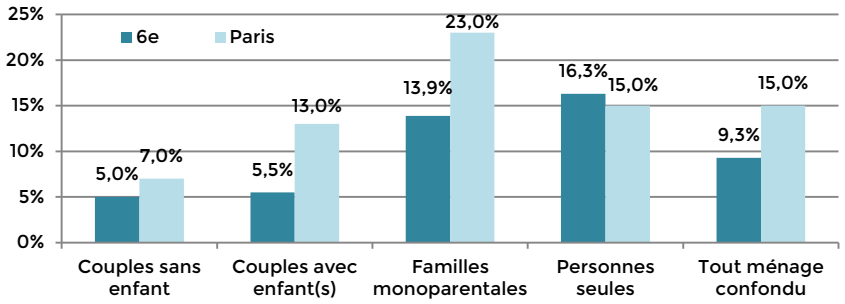

Source : Insee FILOSOFI 2017.

Activité, emploi et chômage

La population de l'arrondissement est sensiblement plus diplômée que l'ensemble de la population de la capitale

Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée, par niveau de diplôme en 2017

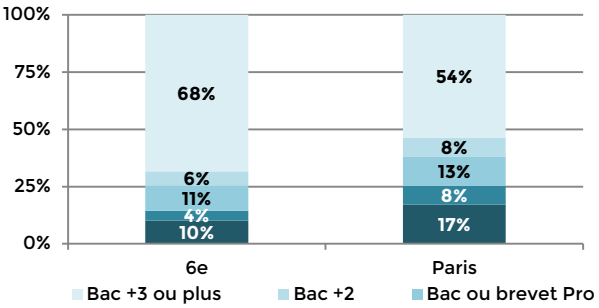

Source : Insee FILOSOFI 2017

Les habitant·e·s de l'arrondissement sont nettement plus diplômé·e·s que le reste des Parisien·ne·s : en effet, **68 % de la population qui est sortie du système scolaire est titulaire d'un diplôme Bac +3 ou plus dans le 6e, contre 54 % des habitant·e·s de la capitale** ; à l'inverse, seul·e·s 10 % de ces habitant·e·s n'ont pas le Bac, contre 25 % à Paris.

À Saint-Germain-des-Prés, **la part des non-diplômé·e·s parmi les habitant·e·s sortis du système scolaire avoisine 13 %.** Il s'agit du quartier où cette proportion est la plus forte. À l'inverse, le quartier Rennes enregistre le taux le plus faible, à 9 %.

Carte 15 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017

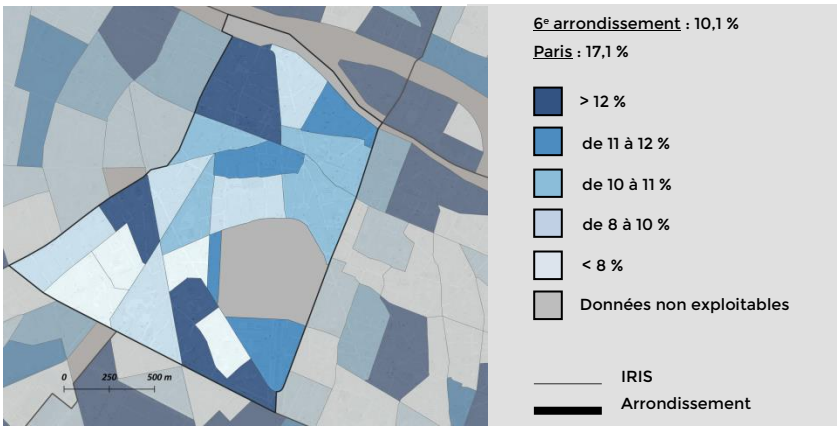

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

[7] L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six

Le taux d'activité des 15-64 ans dans le 6e s'élève à 69 %, une proportion sensiblement moins importante qu'Paris (76 %), en raison de la forte présence d'étudiant·e·s et de personnes âgées, retraitées.

Parmi ces salarié·e·s, 17 % sont en emploi précaire[8] – un taux légèrement supérieur à la moyenne parisienne, à 16 %. Dans certaines zones de l'arrondissement, on observe une surreprésentation des salarié·e·s en contrat précaire : c'est notamment le cas au sud de l'arrondissement, **de part et d'autre du boulevard Raspail**, où plus de 1 individu salarié sur 5 n'a pas un contrat de travail à durée indéterminée. D'autres îlots présentent également une population importante d'employé·e·s précaires, notamment **à proximité de la rue du Four**.

Carte 16 · Part de salarié·e·s de 15 ans ou plus ayant un contrat de travail précaire par IRIS en 2017

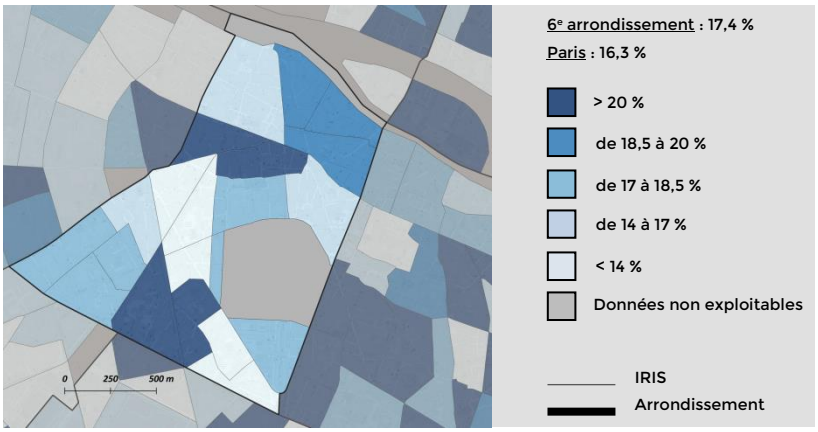

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Par ailleurs, parmi les actif·ve·s en emploi, **18 % occupent un emploi à temps partiel, un taux plus élevé que la moyenne parisienne, à 16 %.** L'emploi à temps partiel a à peine diminué sur les cinq dernières années dans le 6e (- 0,2 points de pourcentage), tandis qu'il a reculé davantage au sein de la capitale (- 1,6 point de pourcentage).

Le taux chômage est relativement faible

En 2017 dans le 16e, environ **10 % des actif·ve·s de 15-64 ans se déclarent au chômage** au sens de l'Insee (*voir encadré 4*) – une proportion inférieure à la moyenne parisienne (12 %) et plus élevée chez les femmes (11 %) que chez les hommes (9 %).

Encadré 4 • La mesure du chômage

Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. De même, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

[8] L'emploi précaire fait référence aux contrats en CDD, intérim, emploi aidé, stage et apprentissage.

Quelques disparités territoriales s'observent : **le taux de chômage varie par exemple de moins de 9 % dans le quartier de l'Odéon à 11,5 % dans celui de Saint-Germain-des-Prés**. Ces écarts restent limités.

Carte 17 · Taux de chômage des 15-54 ans par IRIS selon l'Insee en 2017

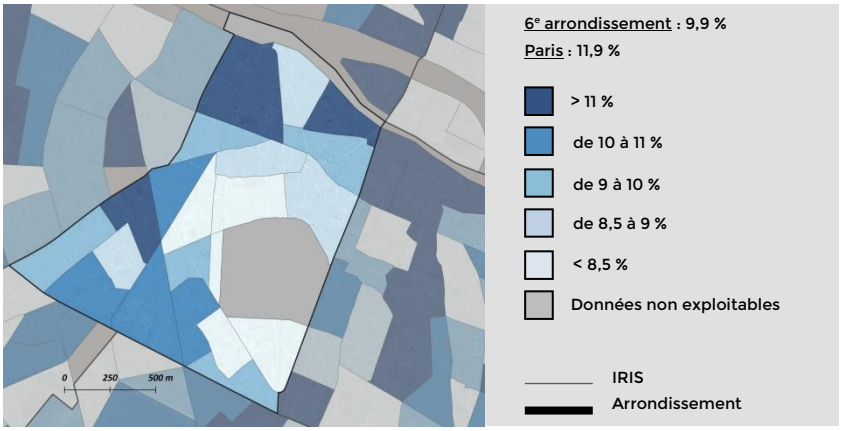

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

En dépit d'un niveau de diplôme plus élevé, les durées d'inscription à Pôle Emploi sont équivalentes au reste de la capitale

Le nombre de demandeur·euse·s d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrit·e·s à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien·ne·s.

En 2019, on décompte près de **2 350 personnes en demande d'emploi inscrites en catégories A, B et C** dans l'arrondissement, dont 67 % n'exercent aucune activité (cat. A). À titre de comparaison, la part de DEFM en catégorie A, potentiellement plus vulnérables, est plus importante à l'échelle de la capitale, à 64 %. Le 6e semble connaître **une évolution moins favorable que la moyenne parisienne** : entre 2016 et 2019, le nombre de demandeur·euse·s d'emploi inscrit dans l'arrondissement a en effet augmenté de + 3,6 %, tandis qu'il a reculé de - 1,6 % sur la même période à Paris.

En 2019, **la population inscrite en catégories A, B ou C est en moyenne plus diplômée dans le 6e** : 78 % d'entre elle a un niveau de formation supérieur au baccalauréat, contre 60 % à l'échelle parisienne. Ces chiffres reflètent le niveau de diplôme général de la population de l'arrondissement.

Par ailleurs, en lien avec la faible proportion des 25-50 ans dans l'arrondissement, cette tranche d'âge est légèrement sous-représentée parmi les demandeur·euse·s d'emploi en comparaison avec la moyenne parisienne (à 61 %, - 1,5 points de pourcentage par rapport à Paris). **Les plus de 50 ans sont à l'inverse un peu surreprésenté·e·s (31 %, + 2 points de pourcentage).**

Répartition des DEFM ABC selon l'ancienneté du chômage en 2016 et 2019

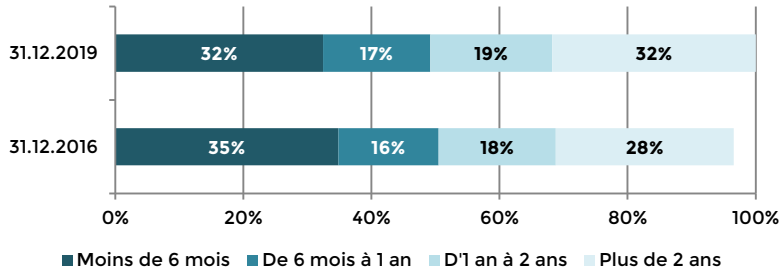

Source : Pôle emploi .

En outre, le profil des personnes en demande d'emploi dans le 6e se distingue assez peu du profil moyen parisien par la durée de leur inscription à Pôle Emploi : environ **un tiers des demandeur·se·s d'emploi sont inscrit·s·s depuis 2 ans ou plus** et un tiers sont inscrit·e·s depuis moins de 6 mois.

À l'image de ce qui s'observe dans le reste de Paris, entre 2016 et 2019, l'arrondissement est marqué par **une diminution de la part de DEFM entré·e·s récemment dans le dispositif** (- 3 points de pourcentage), au profit d'une augmentation de la part de chômeur·euse·s dit·e·s « de très longue durée » (+ 4 points de pourcentage).

Recours aux prestations et aides sociales

La part d'individus couverts par le RSA dans le 6e est la plus faible de la capitale

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2016

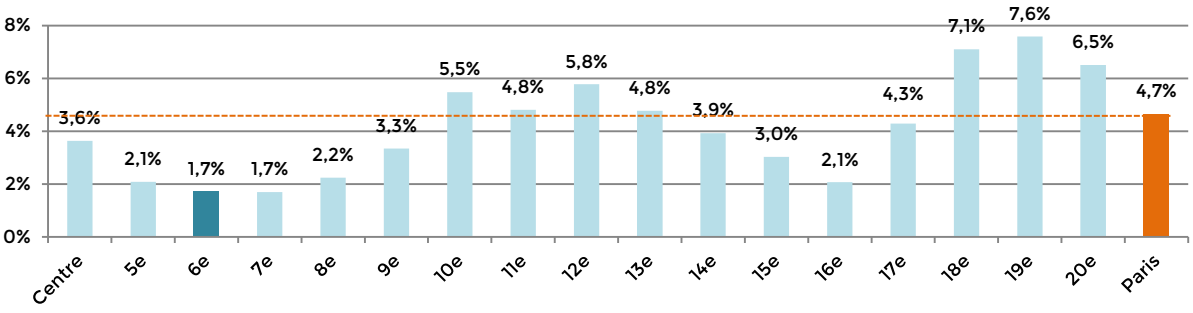

Sources : Caf ; Insee, RP 2017.

Au 31 décembre 2016, 1,7 % de la population de l'arrondissement est couverte par le RSA (- 3 points de pourcentage par rapport à Paris), soit **la proportion la plus faible de la capitale avec le 7e**.

Entre 2017 et 2020, **le nombre de foyers bénéficiaires a diminué de - 3 % au sein de l'arrondissement**, suivant la même tendance que la capitale. Ainsi, le 6e est composé d'un peu plus de **550 foyers bénéficiaires du RSA** au 1er janvier 2020, qui abritent au total **près de 700 personnes**.

Le profil des bénéficiaires du RSA dans le 6e diffère de celui des Parisien·ne·s en termes d'âge : **les 25-29 ans sont en effet nettement surreprésentés, comptant pour 20 % des allocataires** (+ 5 points de pourcentage par rapport à la capitale). Par ailleurs, à l'inverse de la capitale, les bénéficiaires du RSA dans le 6e sont **majoritairement des femmes** (à 51 %, + 5 points de pourcentage par rapport à Paris).

Répartition des bénéficiaires du RSA selon leur statut résidentiel en 2019

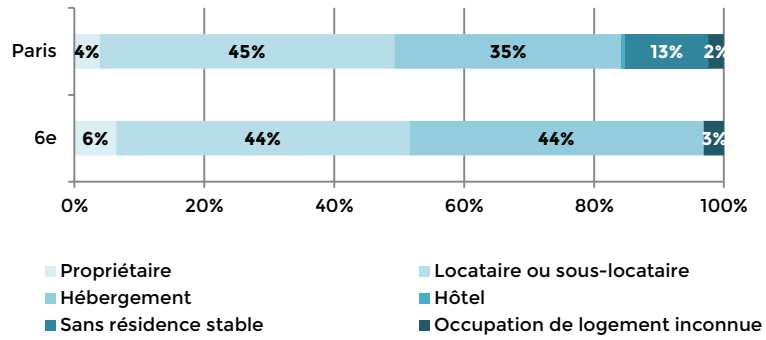

Source : Caf .

Enfin, on note qu'une **plus forte proportion d'allocataires est hébergé·e par un tiers dans le 6e, à 44 %** (+ 9 points de pourcentage par rapport à Paris). *A contrario*, l'arrondissement affiche une part plus faible de personnes sans résidence stable parmi les bénéficiaires du RSA, à 3 % (- 10 points de pourcentage).

Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires

Parmi les aides facultatives de la Ville de Paris (*voir encadré 3*), certaines sont fléchées spécifiquement vers les Parisien·ne·s les plus en difficulté. C'est le cas de **l'Allocation exceptionnelle (AE), qui se distingue par un périmètre et des conditions d'attributions très larges :** elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et peut être versée aux foyers résidant à Paris depuis au moins trois mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides). Son montant varie selon la situation du bénéficiaire. En 2022, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 199 € sur l'ensemble du territoire parisien. Dans le 6e, 53 AE ont été accordées en 2022.

Par ailleurs, la Ville de Paris est en charge du versement de **la prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière)**, destinée aux familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer l'éducation de

leurs enfants. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. La collectivité alloue toutefois des montants plus favorables que ceux prévus par la règlementation légale. **L'ASE financière est donc une aide dite extralégale** (*voir encadré 3*). En 2022, seulement **17 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 6e.

Comme à Paris, plus de la moitié des AE et ASE financières sont versées à des foyers ayant besoin d'une aide pour des dépenses alimentaires.

Répartition des motifs d'attribution des aides financières AE et ASE en 2022

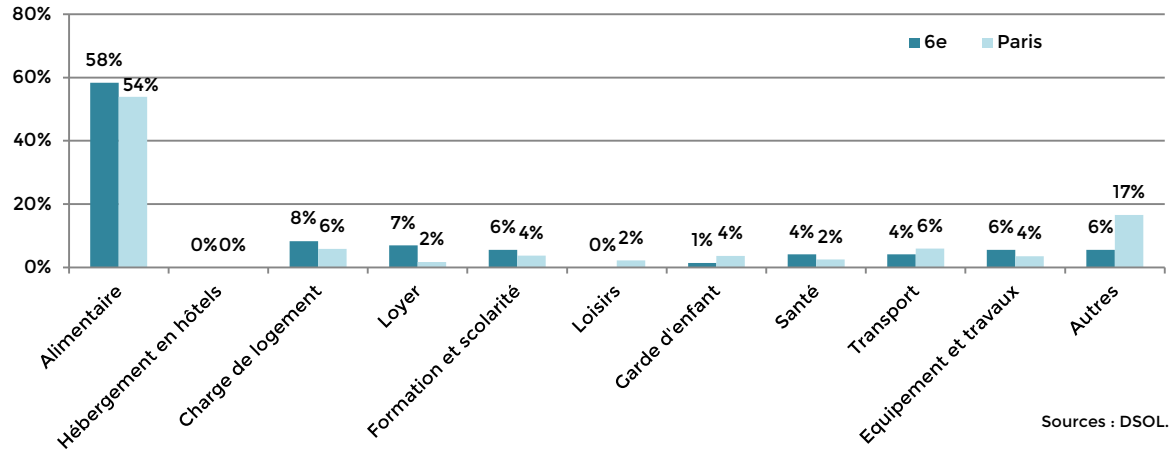

Sources : DSOL.

La dépendance aux prestations sociales est moindre

Les ménages du 6e bénéficient assez peu des mécanismes de redistribution. Les prestations sociales et familiales composent **à peine 1 % du revenu annuel médian des ménages**, une proportion nettement moins importante que celles observées aux échelles parisienne (3 %) et francilienne (4 %). Cette part est restée stable entre 2012 et 2017, à Paris comme dans le 6e.

Dans le 6e arrondissement, **seulement 16 % des foyers allocataires de la Caf ont des revenus constitués au moins pour moitié de prestations sociales** (- 8 points de pourcentage par rapport à Paris). **Les trois-quarts d'entre eux ne perçoivent aucun autre revenu que ces prestations**. Ces indicateurs dits de « dépendance aux prestations sociales » sont toutefois en légère hausse ces dernières années : la part d'allocataires de la Caf dépendant à plus de 50 % des prestations sociales a ainsi de 1 point de pourcentage depuis 2012.

Part des aides sociales dans le revenu annuel médian des ménages en 2017 (en %)

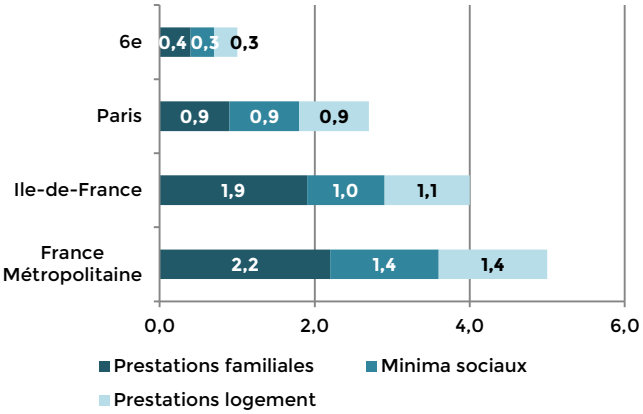

Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 50% ou plus de prestations sociales en 2017

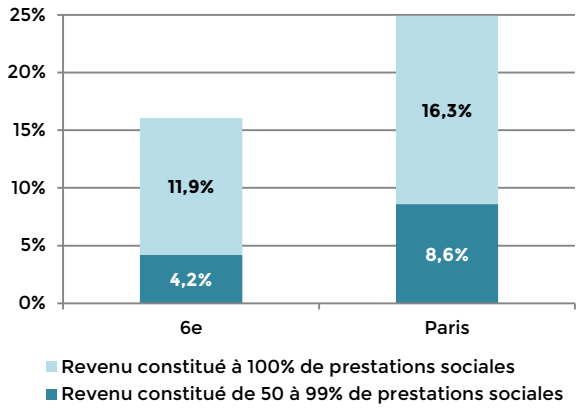

Sources : Insee, Filosofi 2017 ; Caf au 31.12.2017.

Focus sur l'activité et la précarité des jeunes

Parmi les 16-25 ans, plus de 8 sur 10 sont encore en études

Pour rappel en 2017, on dénombre 8 250 jeunes âgé·e·s de 16 à 25 ans dans le 6e, soit 20 % de sa population – contre 14,5 % à l'échelle de la capitale. Alors qu'une tendance à la diminution du nombre de jeunes s'observe à Paris sur les cinq dernières années (- 3,8 % sur l'ensemble de la période), les effectifs sont un peu plus stables dans l'arrondissement (- 1 %).

Répartition de la population de 16-25 ans non scolarisée, par niveau de diplôme en 2017

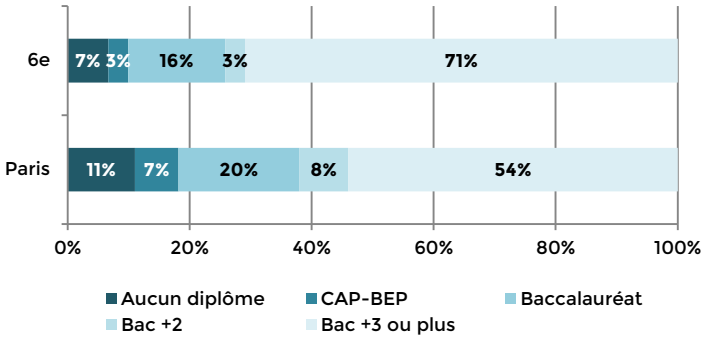

Source : Insee, RP 2017.

Dans le 6e en 2017, **83 % des jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisé·e·s, contre seulement 70 % des Parisien·ne·s du même âge** ; 14 % de ces étudiant·e·s exercent une activité professionnelle en parallèle, contre un cinquième de l'ensemble des étudiant·e·s résidant dans la capitale. Par ailleurs, **13 % des 16-25 ans du 6e sont en emploi, contre 22 % des jeunes Parisien·ne·s**. Enfin, 4 % des 16-25 ans de l'arrondissement ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET[9]), contre 9 % des Parisien·ne·s. Ces chiffres reflètent logiquement les trajectoires scolaires plus longues suivies par les jeunes du 6e, qui **se sont spécifiquement installé·e·s dans l'arrondissement pour y poursuivre leurs études.**

Par ailleurs, parmi les individus qui sont sortis du système scolaire, **les jeunes de l'arrondissement sont davantage à avoir obtenu un diplôme au moins équivalent au niveau licence (71 %)** par rapport à leurs équivalents Parisien·ne·s (54 %).

L'arrondissement compte peu de jeunes NEET

Les jeunes NEET sont considéré·e·s comme un public vulnérable car dépendant majoritairement des solidarités familiales. **Le 6e est l'arrondissement qui compte proportionnellement le moins de jeunes NEET parmi les 16-25 ans** : ces jeunes sont à peine 300 en 2017, soit 4 % des habitant·e·s de cette tranche d'âge – contre 9 % à Paris. En outre parmi la population NEET, seul·e 1 jeune sur 10 n'a aucun diplôme. C'est moins qu'à Paris, où cette caractéristique (signe d'une plus grande vulnérabilité socio-économique) concerne 15 % d'entre elles et eux. En outre, les jeunes NEET du 6e arrondissement résident moins souvent chez leurs parents (37 %, contre 55 % en moyenne à Paris) et sont donc davantage autonomes.

Part de NEET parmi les 16-25 ans en 2017, par arrondissement

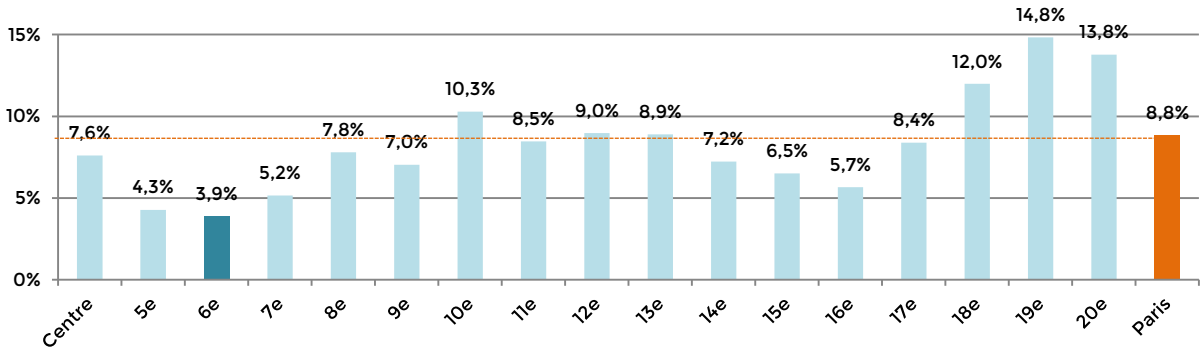

Source : Insee RP. 2017

[9] Acronyme anglais de *neither in employment nor in education or training*.

Cartographie de la grande exclusion

Lors de la Nuit de la Solidarité 2022, 51 personnes sans-abri ont été décomptées dans le 6e

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Le rapport d'analyse des résultats produit par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) fait état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées.

La 5e opération qui s'est déroulée la nuit du 20 au 21 janvier 2022 a donné l'occasion aux équipes de décompter **2 598 personnes sans abri à Paris**, soit une baisse de - 8 % par rapport à l'édition précédente (succédant elle-même à une baisse de – 21 % enregistrée entre 2020 et 2021), en lien avec le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

Dans le 6e, **51 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité**. À l'inverse de la tendance parisienne, soit 8 de moins que l'année précédente..

Carte 19 · Décompte de la Nuit de Solidarité du 20 au 21 janvier 2022

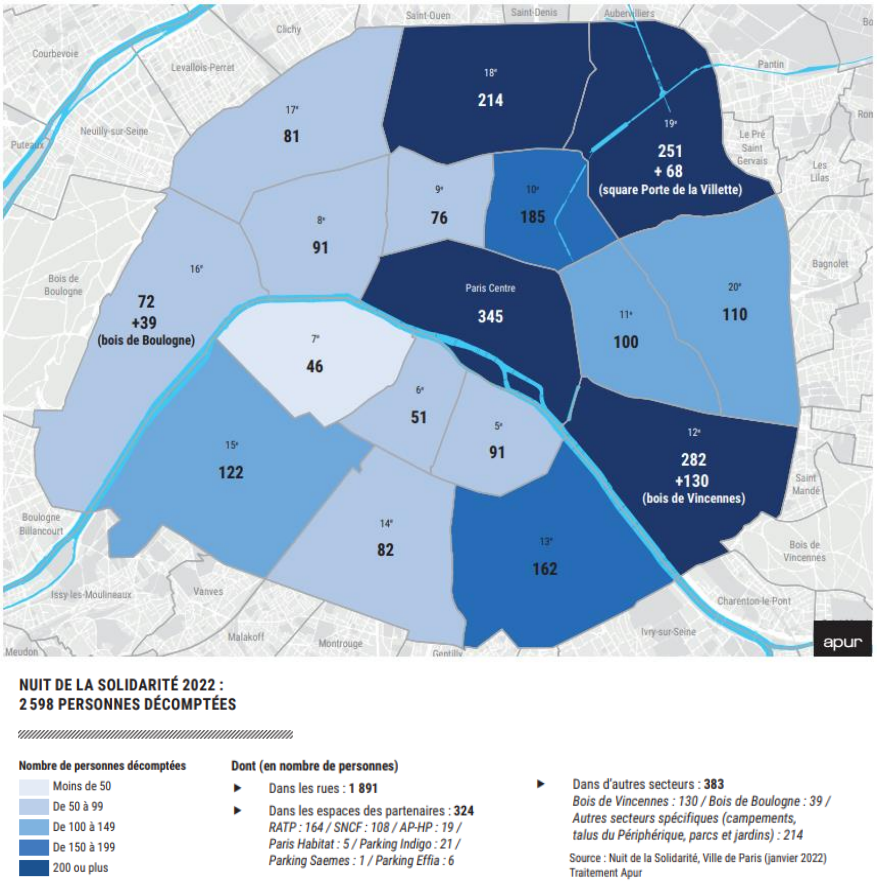

NUIT DE LA SOLIDARITÉ 2022 :
2 598 PERSONNES DÉCOMPTÉES

Nombre de personnes décomptées
- Moins de 50
- De 50 à 99
- De 100 à 149
- De 150 à 199
- 200 ou plus

Dont (en nombre de personnes)
- Dans les rues : **1 891**
- Dans les espaces des partenaires : **324**
  RATP : 164 / SNCF : 108 / AP-HP : 19 / Paris Habitat : 5 / Parking Indigo : 21 / Parking Saemes : 1 / Parking Effia : 6
- Dans d'autres secteurs : **383**
  Bois de Vincennes : 130 / Bois de Boulogne : 39 / Autres secteurs spécifiques (campements, talus du Périphérique, parcs et jardins) : 214

Source : Nuit de la Solidarité, Ville de Paris (janvier 2022)
Traitement Apur

Le 6e dispose de 46 places d'hébergement pérenne à destination des personnes sans domicile

Le 6e est doté de près de 46 places d'hébergement pérennes hors hôtel à destination des personnes sans domicile. **Il est l'un des arrondissements les moins équipés en la matière.**

Par ailleurs, plusieurs structures d'accueil des personnes sans domicile sont réparties sur son territoire, notamment deux Accueils de jour.

Carte 20 · Places d'hébergement pérennes à Paris (hors nuitées hôtelières et places intercalaires)

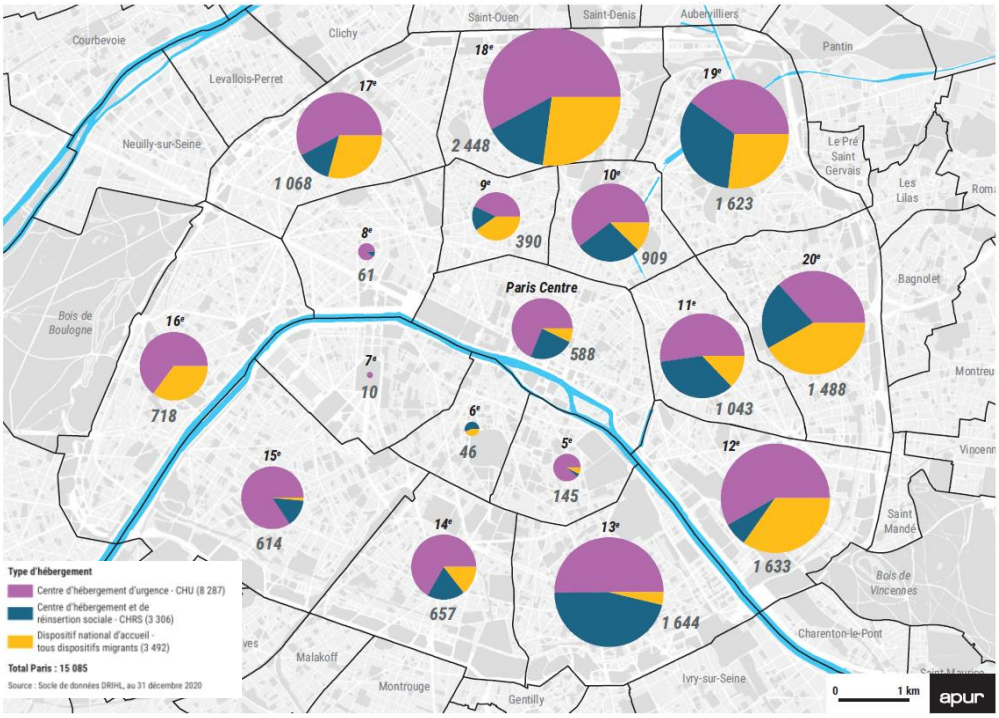

Carte 21 · Accueil de jour et offre d'accompagnement social à destination des personnes sans-abri à Paris

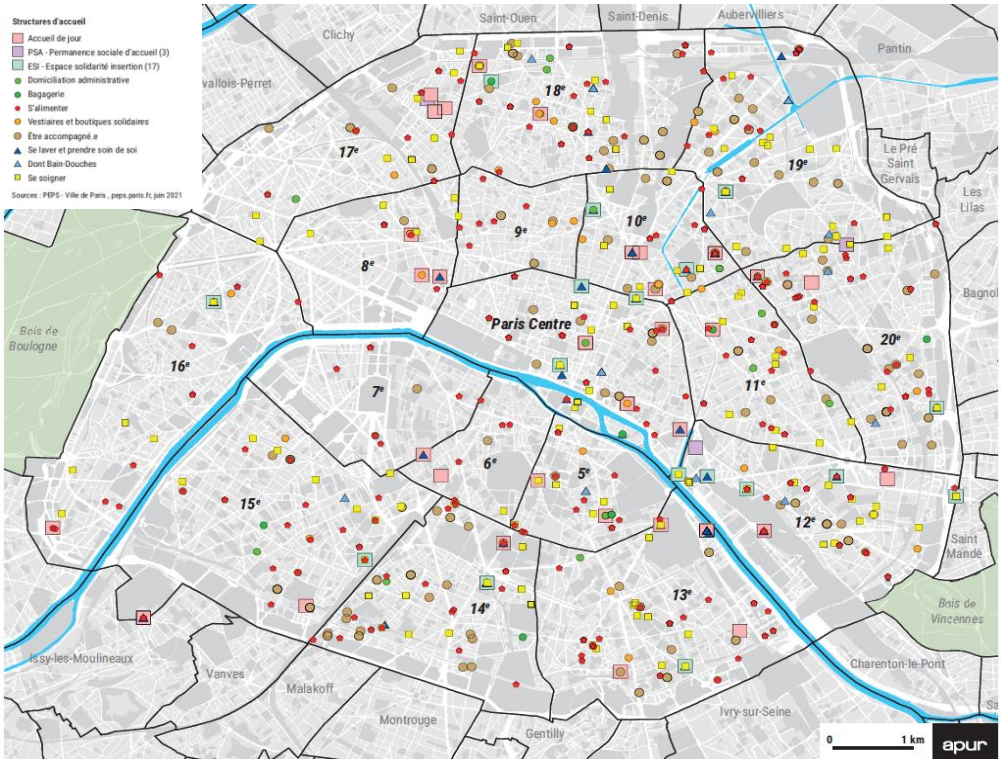

Personnes âgées

Démographie et mobilité

L'évolution de l'effectif de séniors entre 2012 et 2017 est contrastée selon les tranches d'âge

En 2017, le 6e compte plus de 11 800 habitant·e·s âgés de 60 ans ou plus. Les personnes de 60-74 ans et celles de plus de 74 ans représentent respectivement 17 % et 12 % de la population de l'arrondissement, contre 14 % et 8 % à Paris. **Les séniors sont donc sensiblement plus représenté·e·s dans le 6e**. À l'échelle infra-territoriale, on constate que la proportion des personnes âgées de plus de 74 ans est notamment élevée **dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés, où elles représentent 14 % des habitant·e·s**, ainsi que dans les IRIS qui entourent la moitié ouest du jardin du Luxembourg.

Carte 22 · Part des plus de 75 ans dans la population totale par IRIS en 2017

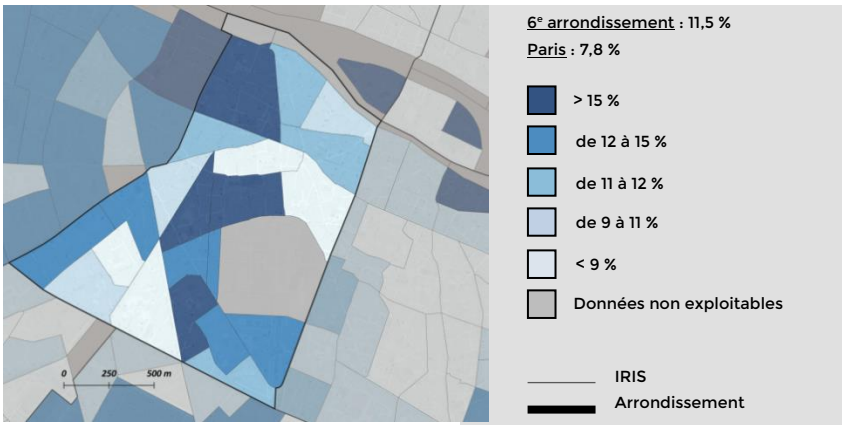

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Entre 2012 et 2017, le nombre de séniors dans le 6e a diminué – sous l'effet **du recul des effectifs d'habitant·e·s de 60-66 ans (- 4,1 %/an en moyenne sur la période) et de plus de 75 ans (- 1,1 %/an en moyenne sur la période)**, et en dépit de l'augmentation du nombre de séniors de 67 à 74 ans (+ 3,6 %/an sur la période). Au total, l'arrondissement compte 350 séniors en moins. À titre de comparaison, l'effectif de cette population à Paris a progressé de + 1 %/an en moyenne entre 2012 et 2017.

À noter que ces évolutions s'inscrivent dans un contexte général de baisse la population du 6e (- 1 %/an en moyenne entre 2012 et 2017) et de la capitale (- 0,5 %/an). **Le poids démographique des séniors a donc augmenté dans l'arrondissement** (+ 0,6 points de pourcentage) et plus fortement encore à Paris (+ 1,4 point de pourcentage). On parle de vieillissement de la population.

La moitié des séniors du 6e qui quittent Paris le font pour entrer en établissement spécialisé

Dans le 6e comme dans la capitale, moins de 2 % des personnes de 70 ans et plus ont émigré hors de Paris entre 2016 et 2017. Parmi celles de l'arrondissement, 54 % sont parties pour une autre commune d'Ile-de-France et 46 % dans une autre région française. Près de la moitié d'entre elles déménagent pour rejoindre un établissement pour personnes âgées (46 % dans le 6e, contre 34 % à Paris).

Précarité et logement

Le niveau de vie des séniors est très élevé, en particulier à proximité du jardin du Luxembourg

En 2017, **les personnes âgées du 6e présentent un revenu médian disponible par UC sensiblement supérieur à celui des séniors parisien·ne·s** : dans l'arrondissement, il s'élève à 47 700 € annuels chez les 60-74 ans (+ 20 400 € par rapport à la capitale) et à 45 200 € annuels chez les séniors de plus de 74 ans (+ 15 800 € par rapport à la capitale). Les disparités de revenus à l'échelle infra-territoriale sont limitées : dans le TRIRIS qui se situe en bord de Seine dans le quartier de la Monnaie, qui enregistre le revenu annuel médian disponible par UC des séniors de plus de 74 ans le plus faible, ce revenu reste par exemple supérieur à 38 000 €.

Par ailleurs, **le montant annuel moyen des retraites perçu par les habitant·e·s du 6e s'élève à 45 600 € en 2017** (+ 14 400 € par rapport à la Paris). Il s'agit du deuxième montant le plus élevé enregistré par les arrondissements de la capitale, derrière le 7e voisin.

Enfin, le taux de pauvreté des 60-74 ans (7 %) et des plus de 74 ans (5%) dans l'arrondissement est significativement inférieur au taux de pauvreté des séniors parisien·ne·s (à 15 % et 10 % respectivement). **Le niveau de vie global des séniors du 6e est donc l'un des plus élevés de la capitale.**

Carte 23 · Niveau de vie annuel médian des plus de 75 ans par TRIRIS en 2017

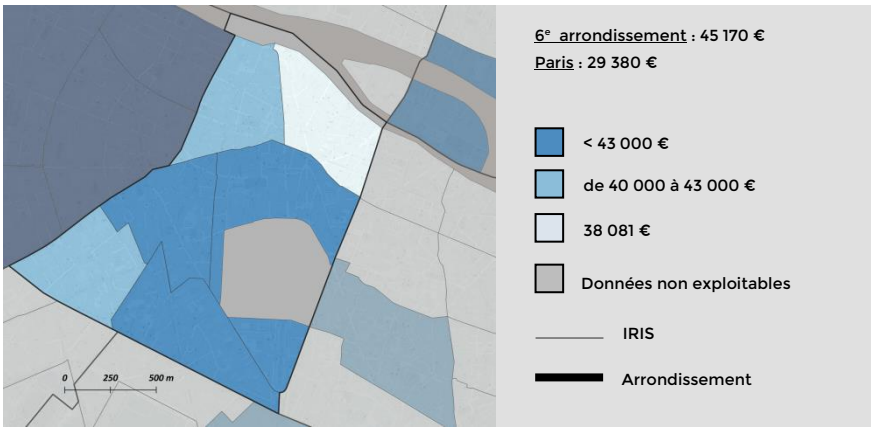

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est quasi nulle

En 2017, 72 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont propriétaires, contre 56 % à Paris. Aucun ne vit dans un logement suroccupé, contre 0,9 % au sein de la capitale, et 1,6 % vivent dans un logement inconfortable, contre 2,4 % à Paris.

Le 6e enregistre l'un des taux de couverture du minimum vieillesse les plus faibles de la capitale

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation nationale accordée mensuellement aux retraités disposant de faibles ressources. Son montant dépend du revenu et du patrimoine du bénéficiaire. La Ville de Paris propose également un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**.

En 2019, le 6e enregistre une des plus faibles proportions d'habitant·e·s de plus de 64 ans bénéficiaires de l'ASPA : 200 séniors la reçoivent, soit 2 % des affilié·e·s au régime général, contre 6 % à l'échelle parisienne. Parmi ces bénéficiaires, **plus des trois quarts ont aussi recours à l'aide de Paris Solidarité**. Depuis 2016, le nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'ASPA a progressé d'une vingtaine d'individus.

Les bénéficiaires de l'ASPA et de Paris Solidarité parmi les 65 ans ou plus par arrondissement en 2019

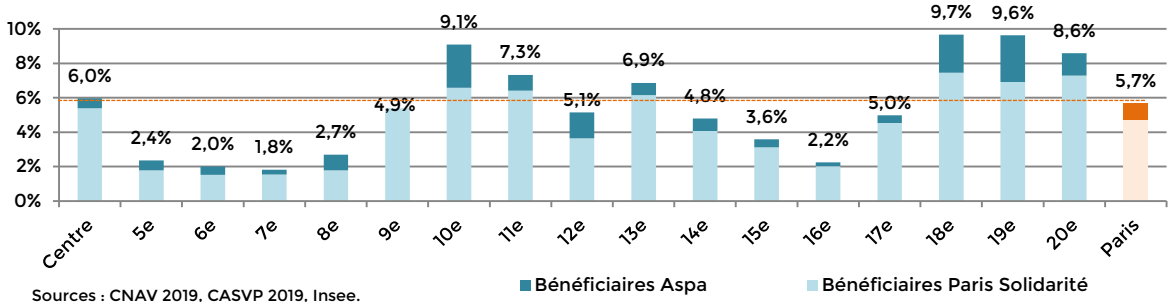

Sources : CNAV 2019, CASVP 2019, Insee.

D'autres aides facultatives (voir *encadré 3*) sont accordées par la Ville de Paris à destination du public sénior. Le Pass Paris Séniors ou Access', qui donne accès gratuitement à l'ensemble de l'offre de transports publics, a par exemple été attribué à 14 % des personnes âgée de plus de 64 ans qui résident dans l'arrondissement en 2019, soit 1 300 personnes. Cette proportion est nettement inférieure à celle que l'on observe à Paris, où 31 % des personnes de plus de 64 ans bénéficient du Pass.

Isolement et perte d'autonomie

La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est forte

Parmi les personnes âgées de 75 ans et plus résidant dans l'arrondissement, **plus de la moitié vit seule et 4 sur 10 est isolée dans un logement de 4 pièces ou plus, inadapté aux besoins des séniors.** À titre de comparaison, la proportion de séniors seul·e·s est quasi équivalente à Paris mais 1 sur 4 vit dans un logement trop grand. Cette différence reflète en partie la spécificité du parc de logements du 6e, davantage doté d'appartements de grande taille, et le niveau de vie élevé de cette sous-population de l'arrondissement.

Carte 24 · Part de la population âgée de 75 ans ou plus vivant seule par IRIS en 2017

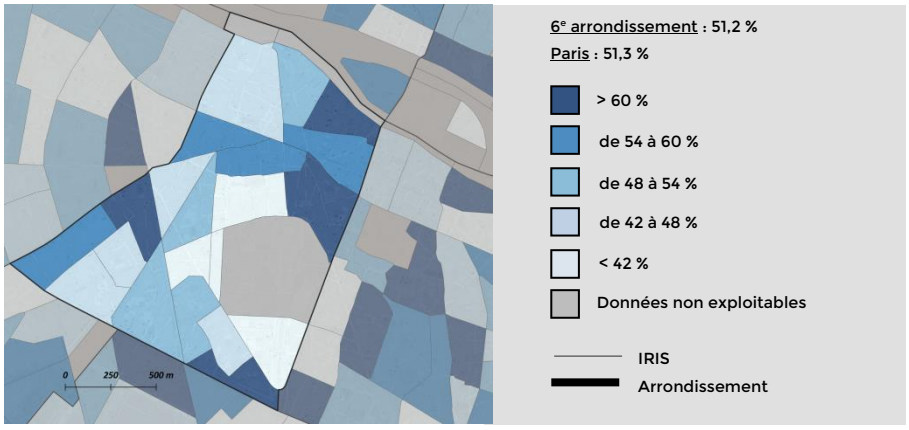

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes âgées vivant seules sont réparties de façon éparse mais elles sont globalement proportionnellement plus nombreuses dans le quartier de la Monnaie (58 %) et moins nombreuses dans celui de Rennes (41 %).

La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est plus faible qu'à Paris

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) s'élève à 2,5 dans le 6e en 2017 : autrement dit, **pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a 2,5 personnes en âge d'être « aidantes »**

dans l'arrondissement. En lien avec la hausse récente du nombre de séniors de 85 ans ou plus et la baisse du nombre de 55-64 ans, ce rapport a sensiblement diminué dans le 6e par rapport à 2012 (- 0,6). C'est aussi le cas à aux échelles parisienne, régionale et nationale.

Par ailleurs, il existe **des ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations** : on parle alors de **« cohabitation intergénérationnelle »**. Celle-ci est généralement mise en place en raison de la perte d'autonomie d'une personne âgée ou pour des raisons financières. Dans l'arrondissement, parmi l'ensemble des ménages composés d'au moins une personne de plus de 74 ans, 7 % se caractérisent par la présence d'un·e adulte de moins de 60 ans – contre 11 % à Paris.

La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est faible

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide qui sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires au maintien à domicile des séniors. Au 31 décembre 2019, **2 % des personnes de 60 ans et plus résidant dans le 6e arrondissement perçoivent l'APA à domicile**, soit près de 250 habitant·e·s – un taux deux fois plus faible que celui observé à l'échelle de la capitale.

Les bénéficiaires de l'APA sont 21 % à présenter un niveau de dépendance élevé dans l'arrondissement (GIR 1 ou 2, *voir encadré 5*), contre 22 % à Paris.

Encadré 5 • L'évaluation de la perte d'autonomie à l'aide de la grille AGGIR

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale AGGIR. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible. Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

Indice composite de vulnérabilité des séniors

En 2017, **les TRIRIS dont l'indice composite de vulnérabilité des séniors** (*voir encadré 6*) **sont les plus élevés se situent au nord de l'arrondissement, à proximité des quais de la Seine**. À l'inverse, les secteurs qui se situent aux alentours du jardin du Luxembourg et de Duroc sont les moins exposés à la vulnérabilité de ses séniors.

Encadré 6 • L'indice composite de vulnérabilité des séniors

L'indice composite de vulnérabilité des séniors permet d'évaluer l'exposition des TRIRIS (quartiers composés de plusieurs IRIS, généralement trois) à la vulnérabilité économique, la précarité sociale et la dépendance de leurs séniors de 75 ans et plus.

L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants : (i) le revenu médian des 75 ans et plus ; (ii) leur isolement résidentiel ; (ii) leur âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance.

La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

Carte 25 · Indice de vulnérabilité des personnes âgées de 75 ans ou plus par TRIRIS, en 2017

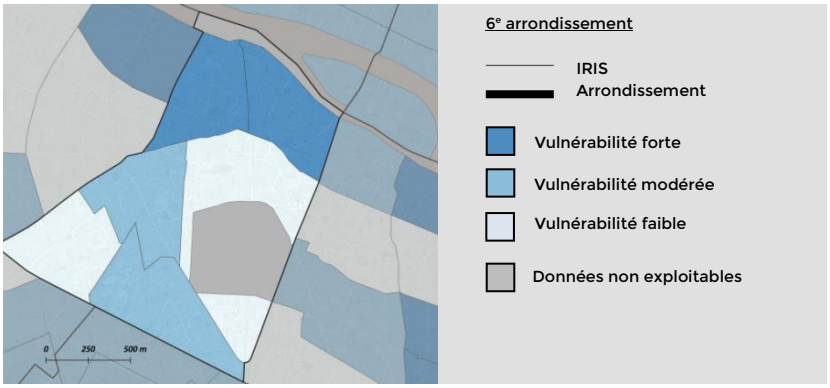

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Cartographie de l'offre destinée aux séniors

Carte 26 · L'offre des ressources et services destiné aux séniors

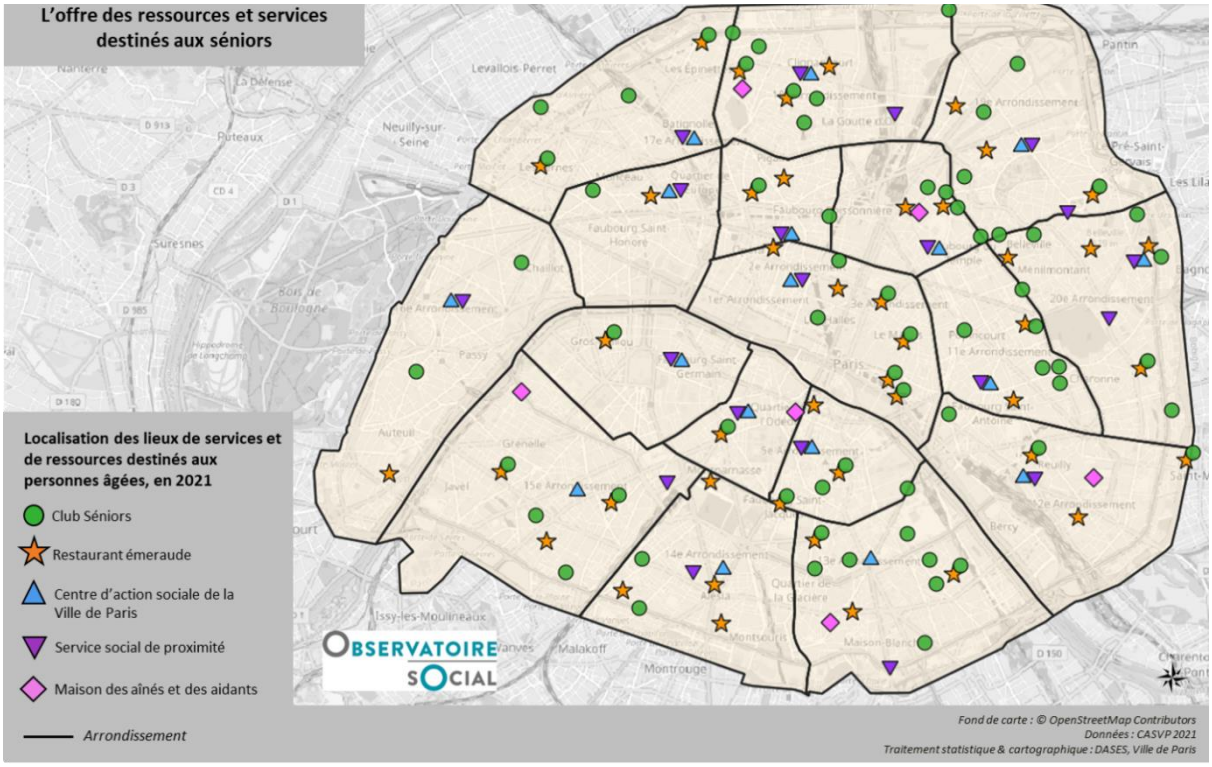

Carte 27 · L'offre de lieux de vie destinés aux séniors

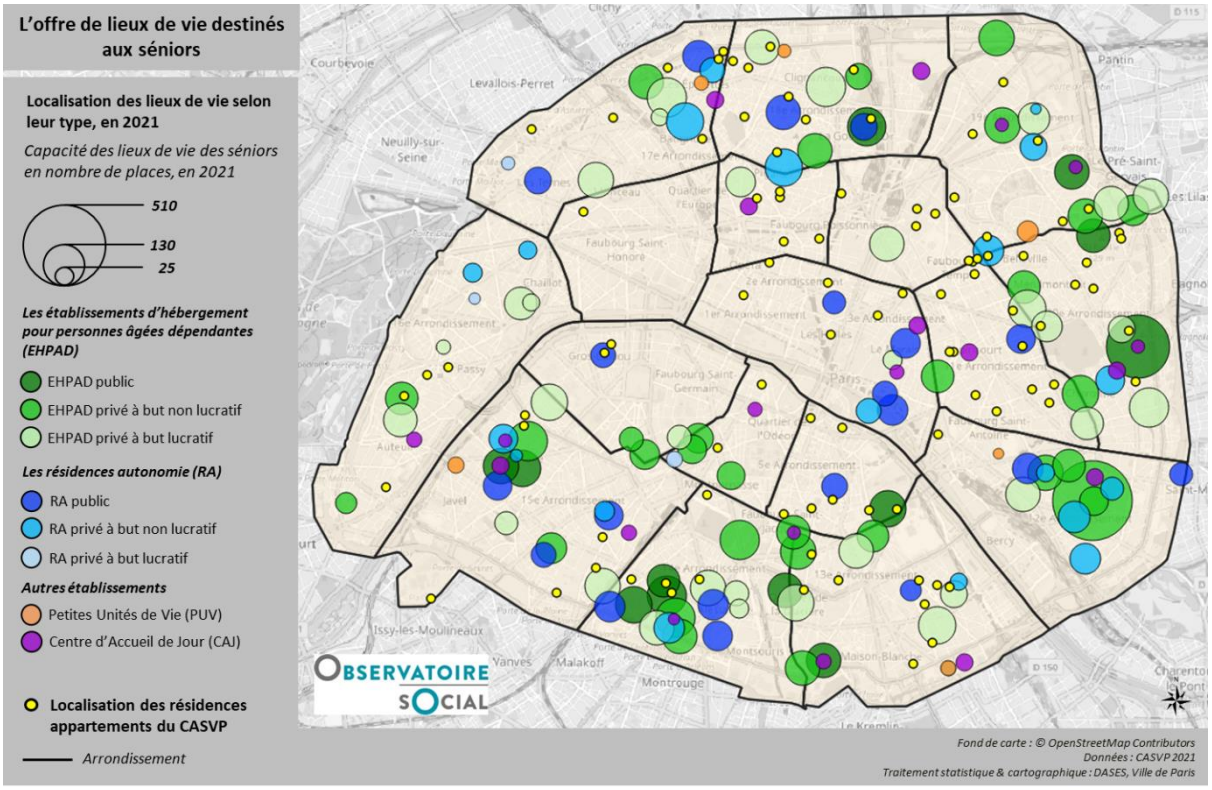

Personnes en situation de handicap

Encadré 7 • Évaluation du taux d'incapacité d'une personne en situation de handicap

Le taux d'incapacité est un des critères permettant l'attribution de certaines prestations à destination des personnes en situation de handicap. Il est évalué selon un « guide-barème » divisé en trois fourchettes :

- un taux d'incapacité inférieur à 50 % indique que la personne évaluée n'est pas confrontée à des entraves notables dans sa vie quotidienne ;
- un taux d'incapacité compris en 50 et 79 % signale des retentissements importants sur la vie sociale, scolaire/professionnelle et domestique de la personne en situation de handicap ;
- un taux d'incapacité supérieur à ou égal à 80 % révèle une atteinte sévère à l'autonomie de la personne en situation de handicap pour la réalisation d'actes essentiels.

Les droits à l'Allocation aux adultes handicapé·e·s (AAH) et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé·e (AEEH) sont ouverts aux personnes en situation de handicap dont le taux d'incapacité est supérieur à 50 %.

Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH

Les enfants bénéficiaires de l'AEEH sont sous-représenté·e·s dans le 6e

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé·e (AEEH) est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap (*voir encadré 7*).

La population du 6e se distingue de celle de la capitale par une **faible proportion de jeunes en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH.** En 2019, 101 enfants réparti·es dans 94 familles sont ainsi allocataires au sein de l'arrondissement, soit **13 ‰ de l'ensemble des jeunes âgé·e·s de 0-19 ans** – contre 24 ‰ à l'échelle parisienne. Leur effectif est stable ces dernières années.

Carte 25 · Nombre de bénéficiaires de l'AEEH à Paris par arrondissement en 2019

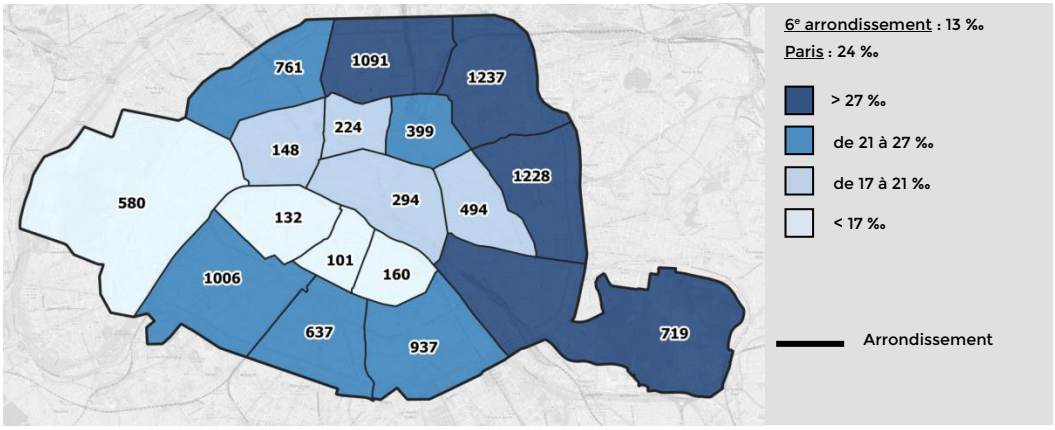

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La moitié des enfants qui bénéficient de l'AEEH ont plus de 14 ans

En 2019, **aucun des bénéficiaires de l'AEEH n'est âgé·e de moins de 6 ans** dans le 6e. Cette catégorie d'âges est également sous-représentée à Paris (11 %). Cette sous-représentation peut s'expliquer par le temps nécessaire au dépistage, qui induit un délai avant la reconnaissance d'une situation de handicap chez l'enfant. À l'inverse, **les 15-19 ans constituent le groupe d'âges le plus représenté parmi les bénéficiaires de l'AEEH dans l'arrondissement (50 %)**, devant les 6-10 ans (29 %) et les 11-14 ans (21 %). Par ailleurs, parmi les familles allocataires, **72 sont biparentales et 22 sont monoparentales**.

Les familles allocataires du 6e sont moins confrontées à des situations de pauvreté

En 2019, **le revenu mensuel médian des familles avec un enfant bénéficiant de l'AEEH s'élève à 2 700 € dans le 6e arrondissement**, un montant sensiblement supérieur à celui que l'on observe à Paris (+ 650 €). **Par ailleurs, 16 % de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté**, une proportion nettement moins élevée que dans la capitale (25 %) et à un niveau stable par rapport à 2015.

Carte 26 · Revenu mensuel médian des familles bénéficiant de l'AEEH par arrondissement en 2019

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Enfin, **14 % seulement des familles allocataires de l'AEEH perçoivent aussi une aide au logement de la Caf** (- 31 points de pourcentage par rapport à la capitale) et 42 % d'entre elles bénéficient de l'Allocation de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap (ASPEH) versée par la Ville de Paris (- 31 points de pourcentage).

Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH

La proportion d'adultes couvert·e·s par l'AAH dans le 6e est inférieure à celle de la capitale

L'Allocation aux adultes handicapé·e·s (AAH) est une aide financière qui assure aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée à partir de 20 ans, sous réserve de respecter des critères d'incapacité (*voir encadré 7*) et de revenu.

Carte 27 · Nombre de bénéficiaires de l'AAH à Paris par arrondissement en 2019

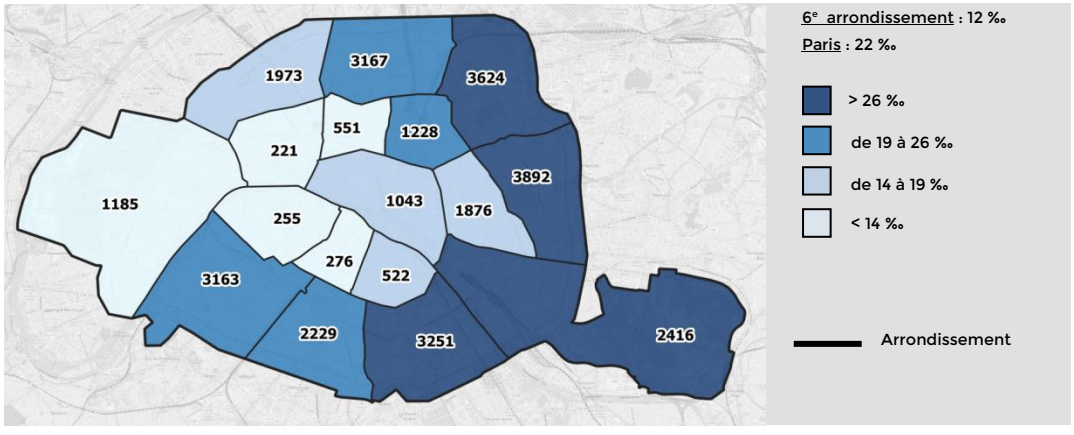

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

En 2019, 276 adultes réparti·e·s dans 274 foyers sont bénéficiaires de l'AAH dans le 6e, soit **12 ‰ des personnes âgées de 20-64 ans** – contre 22 ‰ des adultes de la même tranche d'âge à Paris. Alors que le nombre d'adultes percevant l'AAH est en hausse dans la majorité des arrondissements de la capitale par rapport à 2017 (+ 5,4 % à Paris au total), leur effectif est resté stable dans le 6e. Dans l'arrondissement, **56 % des bénéficiaires ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus** (*voir encadré 7*).

La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH dans le 6e vivent seules et sont globalement plus jeunes qu'à Paris

Répartition des bénéficiaires de l'AAH par composition familiale en 2019

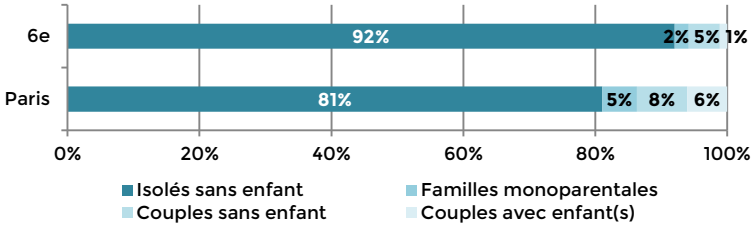

Répartition des bénéficiaires de l'AAH, par classes d'âge en 2019

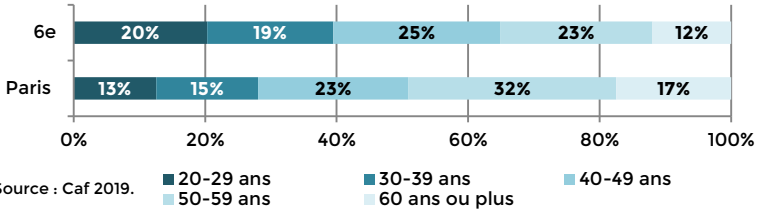

Source : Caf 2019.

La majorité des adultes bénéficiant de l'AAH dans le 6e vivent seul·e·s et sans enfant en 2019 (92 %), une proportion supérieure à celle observée à l'échelle de la capitale (81 %). Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires s'explique en partie par les modalités d'ouverture du droit AAH et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjointe étant pris en compte dans l'assiette des ressources)[10].

Les bénéficiaires de l'AAH dans l'arrondissement sont globalement moins âgé·e·s qu'à Paris : les moins de 50 ans constituent en effet près des deux tiers de l'effectif des allocataires (+ 13 points de pourcentage par rapport à la capitale), tandis que les personnes de 50 ans ou plus en représentent 35 % (- 13 points de pourcentage).

Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté

Les bénéficiaires de l'AAH qui résident dans le 6e sont 42 % à vivre sous le seuil de pauvreté en 2019, une proportion équivalente à la moyenne parisienne.

Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap

La proportion de bénéficiaires de la PCH est faible

La Prestation de compensation du handicap (PCH), qui remplace progressivement l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), est une aide financière permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle comprend **six formes d'aides : humaine, technique, aménagement du logement, transport, spécifique et exceptionnelle**. En 2019, **57 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP dans le 6e**, soit 1,4 ‰ des habitant·e·s de l'arrondissement – une proportion trois fois plus faible que celle de la capitale.

Dans l'arrondissement comme à Paris, **les aides techniques** (achat ou location d'un matériel compensant le handicap, comme un fauteuil roulant), **les aides spécifiques** (dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap, par exemple les frais d'entretien d'un fauteuil roulant) et **les aides humaines** (services d'aide à domicile ou dédommagement d'un aidant familial) représentent plus des trois quarts des aides attribuées en 2017.

[10] À noter que les revenus du ou de la conjointe ne seront bientôt plus comptabilisés dans le calcul de l'AAH. Cette mesure s'appliquera une fois la parution d'un décret et au plus tard le 1er octobre 2023.

L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public plus jeune dans le 6e qu'à Paris

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de **l'aide sociale à l'hébergement (ASH Personnes handicapées),** qui prend en charge leurs frais d'hébergement en établissement. **Dans le 6e, elle est attribuée à 70 personnes en 2017**, soit 1,6 ‰ des habitant·e·s – une proportion inférieure à celle de la capitale (2,2 ‰). Comme pour l'AAH, **les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement sont globalement un peu plus jeunes dans l'arrondissement qu'à Paris** : 64 % ont en effet plus de 54 ans dans le 6e, contre 60 % seulement à Paris.

Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 6e est équivalent à celui de la capitale

La Ville de Paris propose également une aide facultative mensuelle (*voir encadré 3*) destinée aux personnes en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**. Cette aide peut atteindre un montant maximum de 105 € par mois pour une personne seule et 205 € par mois pour un couple.

En 2019, 60 habitant·e·s du 6e en situation de handicap sont allocataires de Paris Solidarité, soit 22 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH. Cette proportion est proche de celle de la capitale, qui s'établit à 23 %.

Nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1000 habitants de 20-59 ans, et proportion de bénéficiaires de Paris Solidarité parmi les bénéficiaires de l'AAH en 2019

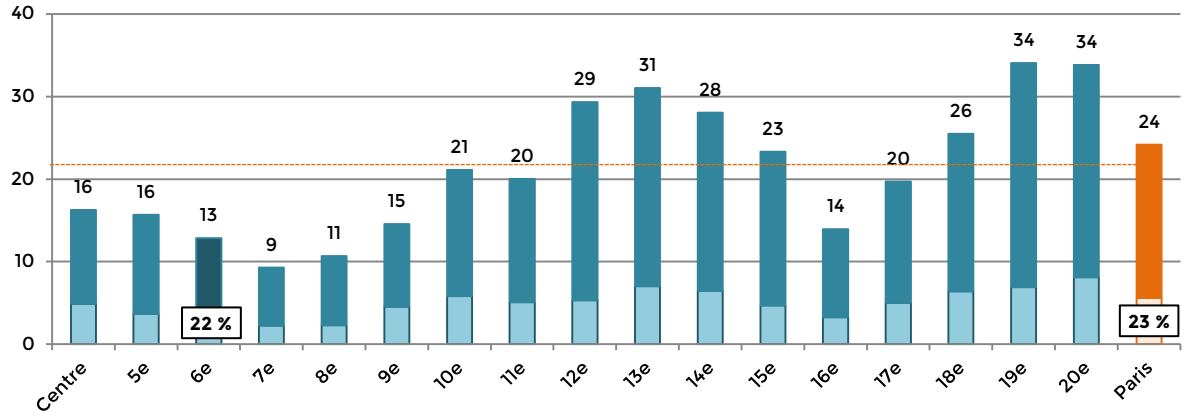

Sources : Caf 2018, DSOL 2019, Insee.

Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap

Le 6e abrite deux foyers d'hébergement…

Carte 28 · Foyers d'accueil médicalisé, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap à Paris

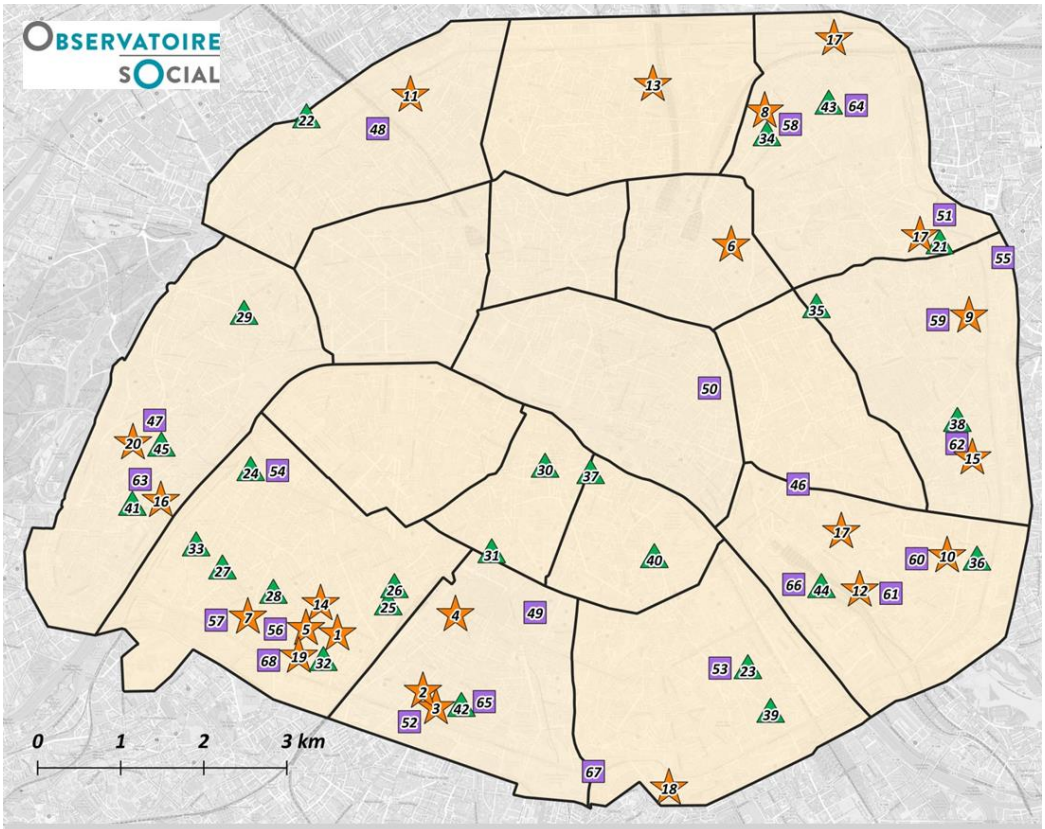

Foyers d'accueil médicalisé (FAM)

N°	Nom de l'établissement	Capacité (nombre de places)
1	Simone Veil	33
2	Sainte Geneviève	66
3	Anne Bergunion	31
4	Résidence du Maine	56
5	Arche à Paris	15
6	Ecluses	30
7	Sainte Germaine	30
8	Pont de Flandre	8
9	Brunswic	20
10	Dumonteil	13
11	Batignolles	40
12	La Planchette	15
13	Centre Robert Doisneau	45
14	Romain Jacob	38
15	Maraichers	56
16	Foyers du 16éme	40
17	Fam Hors les Murs / Une maison en plus	20
18	Jean Faveris	60
19	La maison de Pénélope	17
20	Calvino	20

Note *:*
L'établissement n°17 se décompose en 3 sites différents dans les 12e (4 places) et 19e (16 places) arrondissements.

Foyers d'hébergement (FH)

21	Résidence Monténégro	32
22	Bernard Lafay	31
23	Michelle Darty 13	10
24	Michelle Darty 15	18
25	Jean Escudié	31
26	Marie-José Chérioux MJC	27
27	Turbulences	13
28	Arche à Paris 15ème	21
29	Arche à Paris 16ème	6
30	Resolux St Germain St Jacques	23
31	Les Pléiades	20
32	Simone Veil	3
33	Apollinaire	23
34	Pont de Flandre	9
35	Michel Cahen	41
36	Dumonteil	5
37	Espérance	21
38	Plein Ciel	38
39	Marco Polo	20
40	REA Colliard	16
41	Foyers du 16éme	40
42	Jean Moulin	15
43	Barbanégre	54
44	Bercy	18
45	Calvino (ex studio mozart)	8

Foyers de vie (FV)

46	Les Petites Victoires	6
47	Calvino	30
48	Retraite du 17ème (Bernard Lafay)	17
49	Miryam	26
50	Marie Laurencin	20
51	Résidence Monténégro	8
52	Saint Paul	6
53	Michelle Darty 13	15
54	Michelle Darty 15	6
55	Saint Joseph	36
56	Arche à Paris	8
57	Sainte Germaine	49
58	Pont de Flandre	7
59	Brunswic	40
60	Dumonteil	17
61	La Planchette	8
62	Camille Claudel	29
63	Foyers du 16ème	45
64	Barbanégre	10
65	Choisir son Avenir	12
66	Bercy	33
67	Kellermann	50
68	La maison de Pénélope	12

… mais aucun établissement proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap

Carte 29 · Etablissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap à Paris

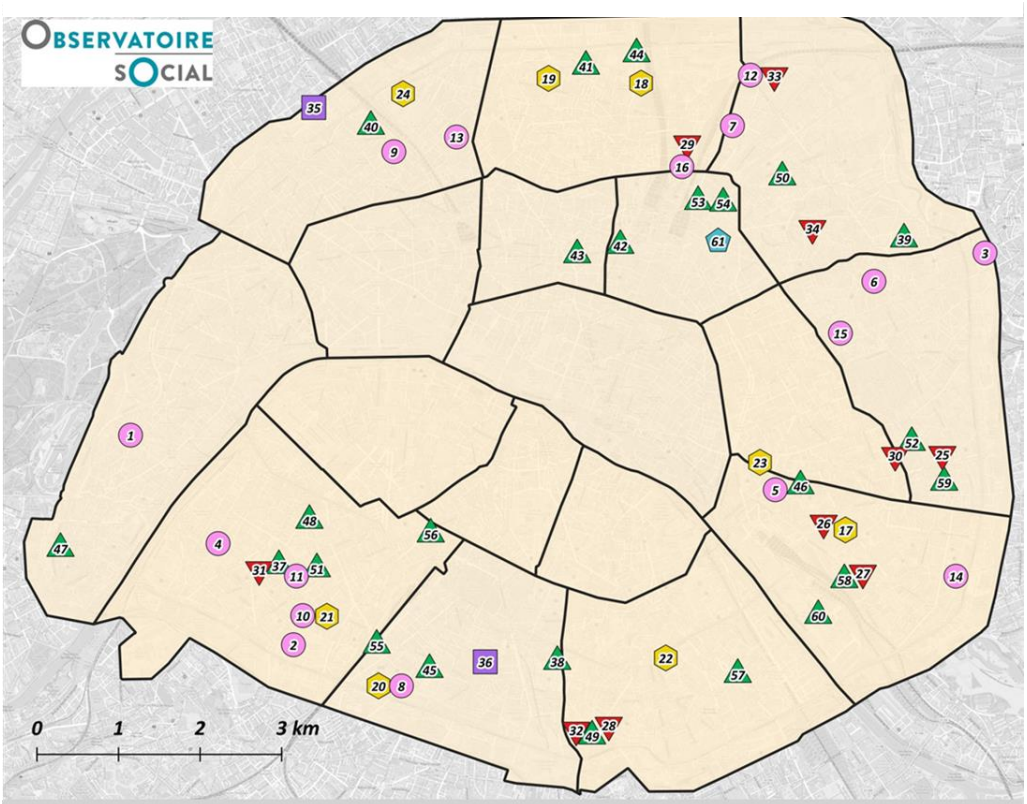

Centres d'activités de jour (CAJ)

N°	Nom de l'établissement	Capacité (nombre de places)
1	Mozart (rattaché au FV Calvino)	8
2	La Maison de Pénélope	6
3	Saint Joseph	24
4	CAJ-PSV	37
5	Robert Job	25
6	LES RIGOLES	40
7	Suzanne Aussaguel	45
8	Les Colombages	28
9	Cardinet	18
10	ASEI	40
11	Arche à Paris	19
12	Pont de Flandre	22
13	Bernard et Philippe Lafay	18
14	Dumonteil	18
15	Ménilmontant	35
16	L'ADAPT Les Trauma crâniens	36

Centres d'activités de jour médicalisés (CAJM)

17	La Note bleue	25
18	Centre Robert Doisneau	15
19	CAJM Atypique - Le Relais	15
20	Les Colombages	20
21	Simone Veil	16

Centres d'activités de jour médicalisés (CAJM)

22	ASM13	10
23	Les Petites Victoires	12
24	Batignolles	6

SAMSAH

25	Samsah SOS Solidarité	30
26	La Note bleue	15
27	La Planchette	30
28	Prepsy	40
29	Falret	43
30	Charonne	35
31	La Maisonnée	20
32	APF	60
33	Pont de Flandre	35
34	Croix Saint Simon	40

Sections d'Adaptation Spécialisées (SAS)

35	Turbulences	12
36	Bernard Wybo	30

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

37	Vie et Avenir	31
38	Epi Insertion	40

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

39	Maison des Champs	45
40	Saussure (Bernard Lafay)	24
41	Championnet	70
42	Iris Paris	65
43	Cadet	57
44	L'ADAPT – logements adaptés	40
45	Valentin Hauy	35
46	Falret	95
47	Gustave Beauvois	80
48	Roussin	89
49	APF	20
50	Aides	35
51	Arche à Paris	10
52	Arcat	105
53	Imaj	50
54	Centre Lionel	50
55	Logis	13
56	Aurore 15	50
57	Aurore 13	50
58	La Planchette	20
59	AMSAD 20	55
60	Didot Accompagnement	55

Service expérimental

61	Service de répit	12

■ Prévention et protection de l'enfance

Prévention spécialisée et service social scolaire

Le territoire n'est pas couvert par la prévention spécialisée

Carte 30 · Les périmètres de la prévention spécialisée à Paris (convention 2023-2026)

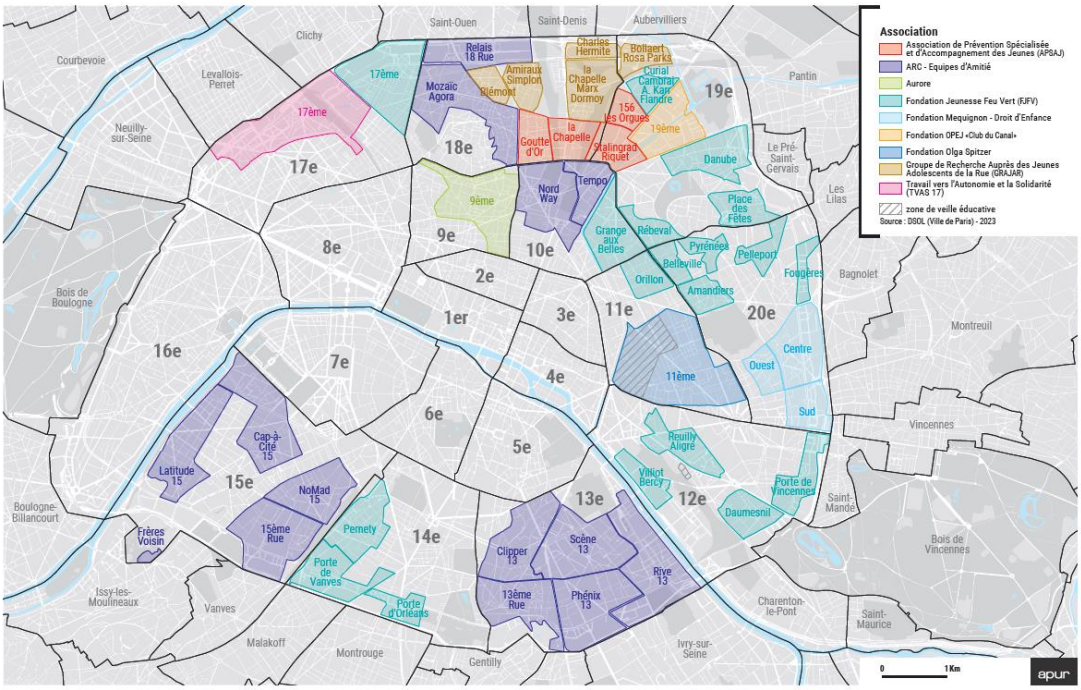

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 75 enfants ont été accompagnées par un service social scolaire

À Paris, un service social scolaire officie dans chaque école maternelle et élémentaire publique. Les assistant.es socio-éducatif·ves (i) apportent une expertise sociale aux personnels de l'Éducation nationale et (ii) accompagnent les familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des informations préoccupantes (*voir encadré 8*).

Dans l'arrondissement, **75 enfants et leurs familles ont été accompagné·e·s** par un service social scolaire pendant l'année scolaire 2021-2022 – **un chiffre quasi équivalent à son niveau de 2018-2019** (77 élèves suivi·e·s)**, après une nette diminution enregistrée en 2019-2020** (49 élèves) **et 2020-2021** (48 élèves).

La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire

Moins d'une cinquantaine d'informations préoccupantes sont remontées chaque année au titre de la protection de l'enfance

La CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes, *voir encadré 8*) est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle centralise et évalue toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un·e mineur·e résidant dans la capitale.

En 2021, **39 mineur·e·s du 6e arrondissement** ont fait l'objet d'une information préoccupante traitée par la CRIP, un nombre stable sur les cinq dernières années.

Encadré 8 • Le rôle de la CRIP et les informations préoccupantes traitées en 2021

En vertu de ses compétences départementales, la Ville de Paris est chargée de la centralisation de toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un·e mineur·e au sein d'une Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). L'information transmise doit permettre l'évaluation de la situation du ou de la mineur·e, la mise en œuvre d'éventuelles actions de protection, voire le signalement à l'autorité judiciaire.

En 2021 sur l'ensemble du territoire parisien, la CRIP a traité 3 648 informations préoccupantes relatives à 5 684 enfants. La crainte d'un danger de violence psychologique était le premier motif de déclenchement d'une information préoccupante (35 %), devant les suspicions de violences sexuelles (13 %), de carences éducatives (9 %) et de violences conjugales (9 %). Parmi les situations reçues, 65 % concernaient des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice. À noter que la part des suspicions de violence psychologique et sexuelle sont en hausse ces dernières années (respectivement + 2 points et + 4 points de pourcentage par rapport à 2018).

Après l'orientation de certains cas de figure vers des mesures administratives conduites par le service d'Aide sociale à l'enfance, 1 868 situations ont été adressées au Parquet des mineur·e·s à Paris en 2021.

Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires

La prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière) est une aide destinée à pallier une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien le nécessitent. En 2022, **17 aides au titre de l'ASE financière** ont été versées aux ménages du 6e. La répartition des motifs d'octroi de cette allocation met en avant le **caractère prédominant des besoins alimentaires** (pour 9 d'entre elles).

En outre, les familles parisiennes en rupture d'hébergement peuvent bénéficier d'une **prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance** (PCH ASE). En 2021, **2 familles accompagnée** dans le 6e arrondissement en ont été bénéficiaire.

Peu de jeunes du 6e bénéficient d'une action éducative

À la fin de l'année 2019, **20 enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une action éducative** au sein de l'arrondissement. Parmi ces actions éducatives, 12 sont en milieu ouvert (AEMO) et 8 sont à domiciles (AED, *voir encadré 9*). Au total dans le 6e, moins de 4 ‰ des mineur·e·s bénéficient d'une action éducative. Il s'agit de la deuxième plus faible proportion enregistrée parmi les arrondissements parisiens.

Encadré 9 • Les actions éducatives, à domicile ou en milieu ouvert

L'action éducative à domicile (AED) est une mesure administrative mise en œuvre à la demande ou en accord avec les parents, par le service d'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la Ville de Paris. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. L'AED est exercée par des éducateurs ou des psychologues spécialisés.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) vise les mêmes objectifs que l'AED mais elle est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (art. 375 du Code civil) et est donc contraignante à l'égard des familles.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de milieu ouvert en 2019 (pour 1000 enfants)

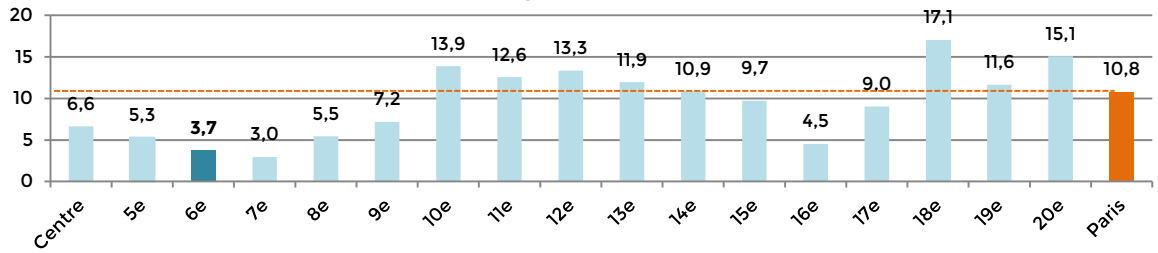

Données : DSOL, au 31 décembre - Insee RP 2017.

La part de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement est faible

Lorsqu'un enfant ne peut demeurer dans son milieu de vie habituel, il ou elle est confié·e au service parisien d'Aide sociale à l'enfance (ASE) et fait l'objet d'une mesure de placement. Les enfants placé·e·s peuvent être hébergé·e·s jusqu'à 21 ans en famille d'accueil, dans un établissement relevant de l'ASE (Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou encore dans un lieu de vie agréé.

Au total à Paris, **4 854 enfants et majeurs de moins de 21 ans bénéficient d'une mesure de placement fin 2019.** Parmi ces mesures, **7 concernent des mineur·e·s dont les parents résident dans le 6e**. L'arrondissement enregistre l'une des plus faibles proportions de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement : 1,3 ‰ seulement des jeunes de moins de 18 ans sont confié·e·s à l'ASE dans le 6e, contre 6 ‰ à Paris.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de placement en 2019 (pour 1000 enfants)

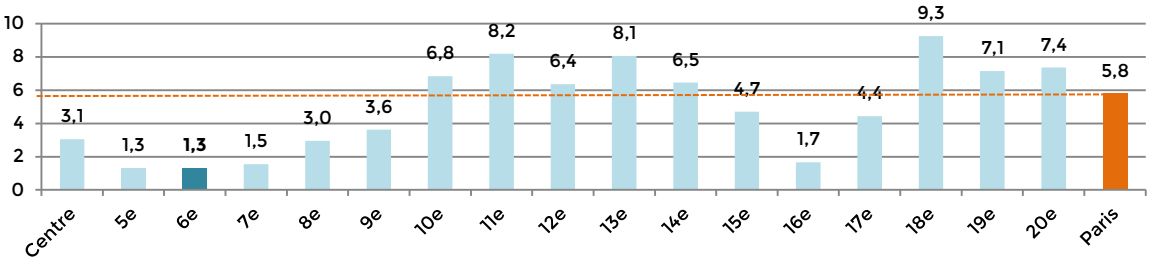

Sources : DSOL, au 31 décembre ; Insee RP 2017.

À noter que les services parisiens de l'ASE accueillent aussi des jeunes dont la prise en charge n'est pas territorialisée : il s'agit de pupilles de l'Etat, de mineur·e·s non accompagné·e·s, de jeunes majeur·e·s ou encore d'enfants non affecté·e·s à un secteur particulier.

Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance

Carte 31 · Les services parisiens de la protection de l'enfance en 2021

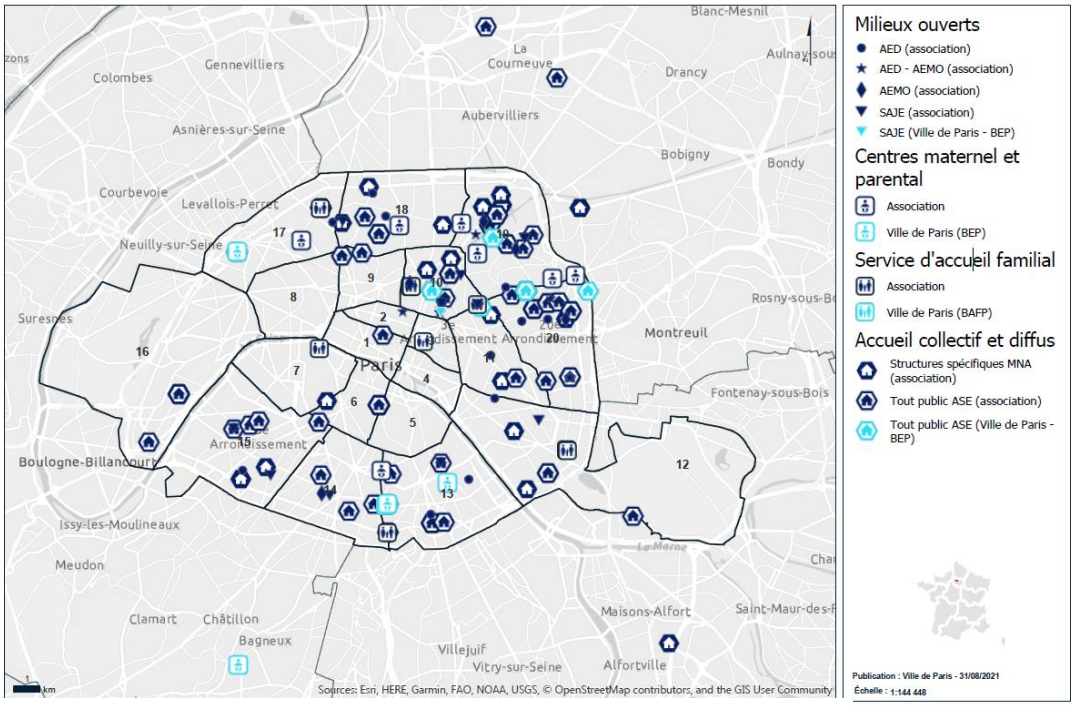

Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DSOL, 2021.

Glossaire

AAH : l'Allocation aux adultes handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

AEEH : l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

Allocations logement : les allocations logement sont des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La Caf verse 3 types d'allocations : l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

APA : l'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

ASPA : l'Allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

Chômage : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee et celles de la Dares et Pôle Emploi.

Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du Bureau international du travail (BIT) afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Famille : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

IRIS : l'IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un IRIS d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitant·e·s environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS). Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

Intensité de la pauvreté : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

Logement inconfortable : Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les

logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des IRIS.

Logement en suroccupation : Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

MDPH : Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribuées aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Ménage : l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

PCH : La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

Population active / inactive : La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

Rapport interdécile : L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10% les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

Revenu disponible annuel médian : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé un euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

Données et contact

Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp)
- Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- La Caisse d'allocations familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire parisien du handicap (OPH)
- L'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Analyse, rédaction et cartographie : Observatoire social de la Ville de Paris

Contact : marie.mallet@paris.fr / lucile.basse@paris.fr

Mars 2023